

RAPPORT FINANCIER 2011



*Un engagement permanent
au service d'un territoire dynamique*



Le bon sens a de l'avenir →

SOMMAIRE

Chapitre 1 :

Les Comptes sociaux et Notes Annexes.....	page 03
Rapport de Gestion	page 04
Compte de Résultat au 31 Décembre 2011.....	page 10
Bilan au 31 Décembre 2011	page 11
Hors-bilan au 31 Décembre 2011	page 13
Notes Annexes aux Comptes sociaux.....	page 15
- Note 1 : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice	page 15
- Note 2 : Principes et méthodes comptables.....	page 17
- Note 3 à Note 9 : Informations relatives à l'actif du bilan	page 24
- Note 10 à Note 19 : Informations relatives au passif du bilan.....	page 33
- Note 20 à Note 25 : Hors-bilan.....	page 41
- Note 26 à Note 39 : Informations sur le compte de résultat.....	page 48
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 55
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	page 57

Chapitre 2 :

Les Comptes Consolidés aux normes IFRS.....	page 59
Cadre Général.....	page 61
Etats Financiers Consolidés au 31 Décembre 2011	page 64
Notes Annexes aux États Financiers	page 72
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	page 126

Chapitre 3 :

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale.....	page 129
---	-----------------

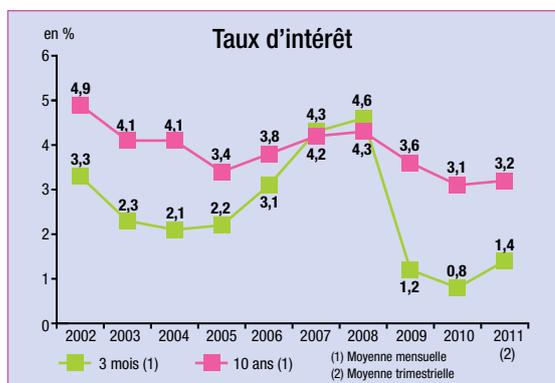
Chapitre 1 :

Les Comptes Sociaux et Notes Annexes

CONTEXTE ECONOMIQUE & FINANCIER

Si la crise des dettes souveraines européennes restera probablement comme l'événement économique majeur de l'année 2011, les marchés financiers auront également été marqués par d'autres développements importants, souvent étroitement liés à des événements politiques : les révolutions au Moyen-Orient qui se sont succédées tout au long de l'année, la catastrophe de Fukushima, et l'imbricatio politique pendant l'été aux Etats-Unis sur la question du plafond de la dette, qui a abouti à la dégradation de la note de ce pays.

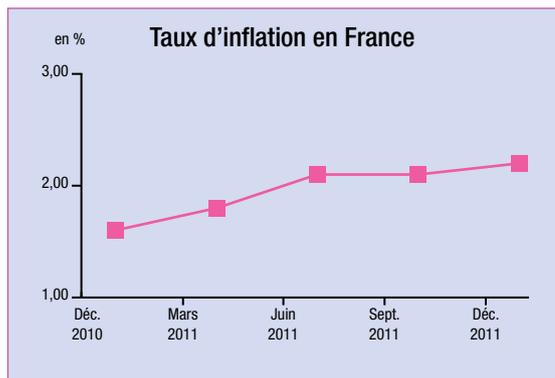
Dans ce contexte, après un premier semestre marqué par une remontée des taux courts, ceux-ci sont repartis à la baisse en toute fin d'exercice suite à l'inflexion de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne voulue par son nouveau dirigeant.



Les taux longs sont quant à eux restés assez stables en moyenne, oscillant entre facteurs de hausse (crainte sur l'endettement des pays de la zone euro) et facteurs de baisse (poursuite de la mise en place de mesures non conventionnelles par les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique).

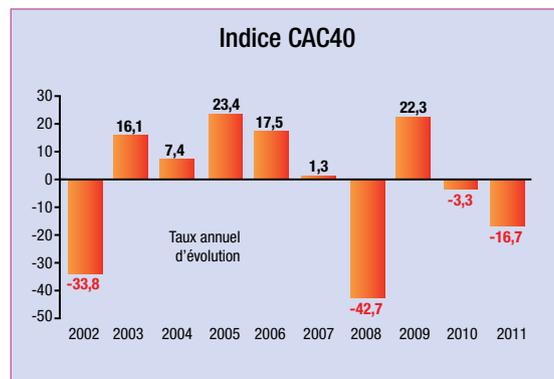
Les économies occidentales ont été fortement affectées par la crise de l'endettement et les mesures de restrictions budgétaires qui s'en sont suivies, et terminent l'année sur des taux de croissance très modestes, voire négatifs pour les pays les plus en difficulté.

Cette situation a provoqué un net ralentissement de l'inflation en fin d'année, même si le taux moyen d'inflation sur l'ensemble de l'exercice affiche en France une petite hausse par rapport à 2010.



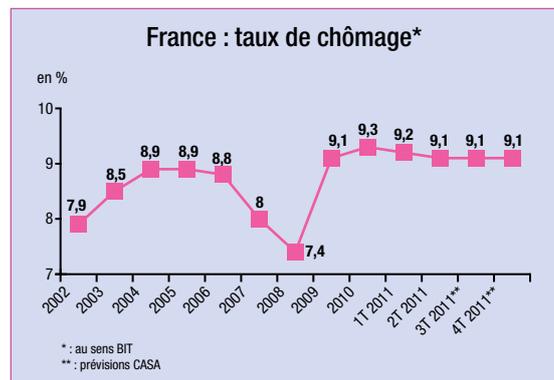
Le monde économique a ainsi globalement ralenti éloignant les risques de surchauffe dans les pays émergents.

Le CAC 40 termine l'année sur un recul de 17% par rapport à son niveau de début de période, marqué tout comme l'EuroStoxx 50 par un fort recul des valeurs financières.



Les performances des actions européennes auront ainsi été orientées à la baisse, pénalisées par les mesures budgétaires et les menaces pesant sur la croissance.

Côté emploi, les taux de chômage des pays de la zone euro restent globalement élevés, et la dégradation de la situation s'est poursuivie tout au long de l'année.



L'année 2012 se présente comme une année de croissance mondiale modérée, anticipée aujourd'hui vers 2,6%, mais très nettement tirée par les économies émergentes.

La zone euro, fortement pénalisée par la crise des dettes souveraines, présentera un profil de croissance très hétérogène : l'Allemagne devrait de nouveau s'affirmer comme la locomotive économique européenne, alors que les plans d'austérité budgétaire pèseront sur la dynamique de croissance des pays les plus fragiles (Grèce, Irlande, Portugal, mais également Espagne et Italie).

La France se situe de nouveau dans une position intermédiaire : la qualité de la réponse politique qui sera donnée sur le thème de la maîtrise budgétaire et la capacité à trouver les bons réglages entre équilibres budgétaires et croissance économique, feront basculer

son activité soit du côté des pays dont les économies tourneront de manière ralentie en 2012, soit du côté des pays qui bénéficieront de la croissance mondiale.

ANALYSE DE L'ACTIVITE

Sur la lancée de l'année 2010 qui a marqué un record dans le domaine des crédits, le Crédit agricole Centre-est a réussi une excellente année en matière de crédits, démontrant la poursuite de son engagement pour le développement du territoire. L'activité collecte a plus souffert de la crise et de la défiance des épargnants vis-à-vis des marchés et du système financier dans son ensemble. Malgré ce contexte difficile, le Crédit agricole Centre-est est parvenu à préserver ses équilibres en liquidité grâce au dynamisme de son activité de collecte.

COLLECTE

L'encours total de collecte atteint 26,7 milliards d'euros à la clôture 2011, soit une progression de 3%.



Les encours d'épargne bancaire s'élèvent à 10,6 milliards d'euros, en hausse de 4,4% principalement tirés par les livrets ainsi que par l'épargne logement.

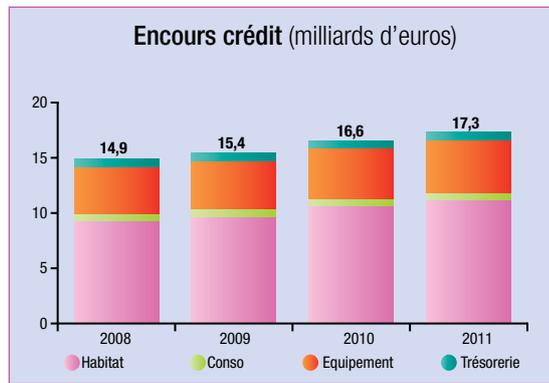
La collecte monétaire s'est bien tenue sur l'exercice affichant une évolution de 7% et présentant un encours de fin de période de 2,8 milliards d'euros.

L'année boursière difficile a été peu favorable à l'activité d'épargne tierce investie sur des supports actions dont les encours ont reculé de 13% sur l'exercice, ce qui traduit néanmoins une bonne résistance dans un marché où le principal indice boursier a reculé de 17% en un an.

Dans un contexte de marché orienté à la baisse au second semestre, l'activité d'épargne sur les supports d'assurance-vie est restée tonique, affichant une progression annuelle de 2,7%.

CREDIT

L'encours total de crédits dépasse légèrement la barre des 17,3 milliards d'euros, en croissance de 4,7% sur l'exercice.



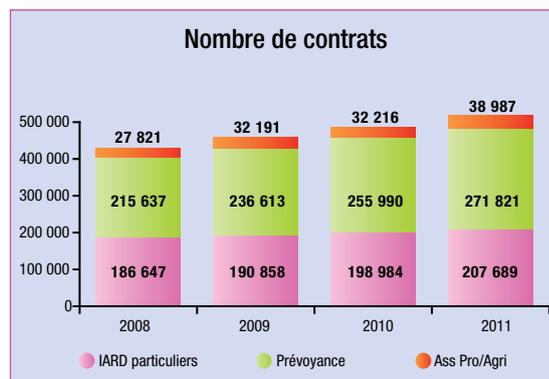
Le montant total des concours injectés par le Crédit agricole Centre-est dans l'économie régionale est supérieur à 3,3 milliards d'euros.

L'ensemble des activités affiche une progression significative, qu'il s'agisse du financement de l'habitat et de la consommation des ménages, pour lesquels 74 000 projets ont trouvé une réponse de financement au Crédit agricole Centre-est, ou qu'il s'agisse des 16 000 crédits d'investissement des professionnels, entreprises et collectivités locales qui ont été satisfaits en 2011.

En complément des financements bancaires, le Crédit agricole Centre-est a accentué sa présence aux côtés des entreprises régionales en investissant 4,6 M€ à travers sa filiale de capital développement CALIXTE INVESTISSEMENT, et s'engage à participer à hauteur de 16 M€ au lancement d'un nouveau FCPR aux côtés de SIPAREX.

ASSURANCES ET SERVICES

Le Crédit agricole Centre-est a accéléré en 2011 le développement de son approche de l'activité assurances. Ainsi, plus de 32 000 entretiens bilans assurance ont été proposés à sa clientèle, et le portefeuille de contrats IARD des particuliers approche désormais les 208 000 unités. Les besoins de couverture de la clientèle professionnelle sont assurés par un portefeuille de près de 40 000 contrats.



Le nombre de contrats de prévoyance progresse de près de 16 000 unités sur l'année.

La distribution des services bancaires a par ailleurs été marquée en fin d'exercice par le lancement de la nouvelle offre de service bancaire au quotidien baptisée « compte à composer » qui a séduit plus de 10 000 clients en quelques semaines.

CLIENTS

Le Crédit agricole Centre-est est à la disposition de ses clients à travers un réseau de 283 agences de proximité, 11 Centres d'Affaires dédiés à la clientèle des entreprises et 5 Centres de patrimoine pour les activités de Banque Privée.

Le développement de ce réseau s'est poursuivi en 2011, essentiellement axé sur la mise à disposition de nouveaux agencements favorisant le confort et la qualité de l'accueil clientèle.

Une plateforme d'accueil et de services téléphoniques ainsi qu'une gestion dynamique des services sur internet et sur téléphones mobiles viennent compléter l'offre d'accès aux services bancaires mise en place par le Crédit agricole Centre-est.

Plus de 48 000 nouveaux clients ont rejoint le Crédit agricole Centre-est en 2011, portant ainsi à 1,2 million le total de clients nous faisant confiance.

Parmi ces clients, 250 000 sont engagés au sein des 134 caisses locales du Crédit agricole Centre-est, traduisant leur confiance dans le modèle mutualiste du Groupe Crédit agricole, et dans les valeurs de responsabilité, solidarité et proximité qu'il véhicule.

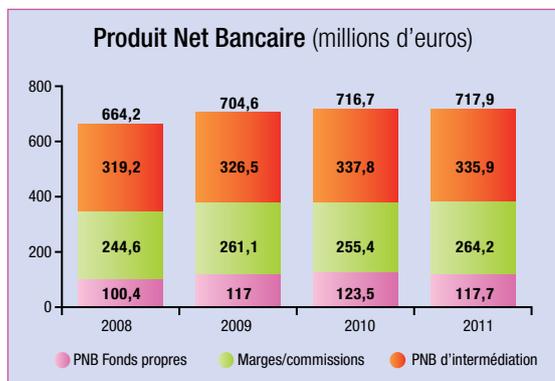
ANALYSE DES RESULTATS

Changement d'estimation relatif à la dépréciation des titres de capitaux propres :

En complément des critères quantitatifs utilisés jusqu'à présent, le Crédit agricole Centre-est applique, pour la première fois au 31 décembre 2011, la règle suivante : une dépréciation des titres de capitaux propres est constatée en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans (10 ans pour le titre SAS Rue La Boétie).

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire 2011 progresse de 0,2%, pour atteindre 717,9 millions d'euros.



Pénalisé par le contexte de taux qui a pesé sur la politique de couverture, le produit net bancaire d'intermédiation affiche un léger repli de 0,6% sur l'exercice.

La marge sur total commissions affiche une progression de 3,5%, favorisée économiquement par une faible sinistralité enregistrée sur le portefeuille de contrats d'assurance de la clientèle.

Dans un contexte particulièrement difficile des marchés tant actions que de taux, et de crise de l'endettement des Etats de la zone euro, la marge sur fonds propres affiche un repli de -4,7% sur l'exercice. La gestion active mais sécurisée de ce compartiment a permis de tenir cette baisse dans des proportions limitées, tout en cherchant à préserver l'avenir grâce à la conduite d'une politique de désensibilisation du portefeuille aux risques de marché.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2011 est la seconde année de mise en œuvre du plan d'investissement triennal destiné à bâtir un nouveau système d'information pour l'ensemble des caisses régionales de Crédit agricole (projet NICE).

Cet exercice enregistre les coûts les plus élevés de ce plan d'investissement.

Par ailleurs, cet exercice se caractérise par une hausse significative des prélèvements obligatoires : entre l'augmentation du forfait social, la mise en place d'une taxe sur les établissements systémiques et la montée en puissance du nouveau mode de calcul de la contribution économique territoriale, les charges de l'exercice sont ainsi alourdies de près de 3 millions d'euros de nouveaux prélèvements.

Ainsi, l'ensemble des charges de fonctionnement s'élève à 351 millions d'euros soit une croissance affichée de 2,4%.

Au 31 décembre 2011, le poste « fournisseurs à payer » représente un total de 1,075 million d'euros, toutes les factures seront payées au 31/01/2012.

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'élève ainsi à 366,9 millions d'euros, en repli modéré de 1,9%.

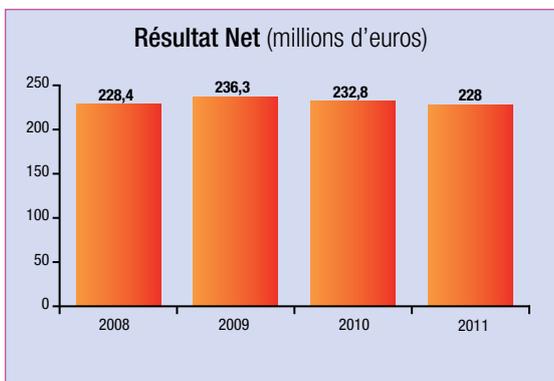
LE RESULTAT NET

Le Crédit agricole Centre-est enregistre une baisse de l'encours de créances douteuses et litigieuses, dont le ratio passe de 1,9% à la clôture précédente à 1,7% au 31 décembre 2011.

Conformément à la politique interne de gestion de ces risques de contreparties, le taux de couverture de ces créances par des provisions reste d'un excellent niveau.

La politique de constitution de provisions filières s'est par ailleurs poursuivie sur 2011, de même que l'exploitation des données des modèles Bâle 2 pour couvrir également les risques opérationnels.

Après prise en compte des impacts de la mise en œuvre d'une convention d'intégration fiscale avec Crédit agricole SA, et comptabilisation d'une contribution additionnelle de 5% décidée en fin d'année par le gouvernement dans le cadre de sa politique de rééquilibrage des finances publiques, la charge d'impôt sur les sociétés enregistrée sur cet exercice s'élève à 105,6 millions d'euros, quasi stable par rapport à 2010.



Le résultat net se monte ainsi à 228 millions d'euros, en repli de 2% sur l'exercice, mais il convient de noter qu'il absorbe 12,5 millions d'euros d'investissement dans un nouveau système d'information, ainsi qu'un accroissement de plus de 8 millions d'euros des prélèvements obligatoires.

LE BILAN

A la clôture 2011, le Crédit agricole Centre-est présente un total de bilan de 23,9 milliards d'euros en croissance de 8,1% sur l'exercice, tiré principalement par l'accroissement des créances à la clientèle.

LES RATIOS CENTRE-EST

L'exercice 2011 confirme la solidité de la structure financière du Crédit agricole Centre-est.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement sur le total du produit net bancaire, s'établit à 48,9% proche de son niveau des derniers exercices. Il convient de noter que ce ratio est inférieur à 50% pour la 6^{ème} année consécutive, ce qui constitue non seulement un excellent niveau de performance en valeur absolue, mais également la confirmation dans la durée de l'efficacité du modèle économique du Crédit agricole Centre-est.

Le résultat 2011 rapporté au bilan donne un ratio ROA de 0,95%, en légère baisse par rapport à 2010.

Rapporté aux fonds propres, le résultat 2011 met en évidence un ratio ROE de 8%, en repli par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par la relative stabilité du résultat net alors que les fonds propres ont progressé d'environ 200 millions d'euros sur l'exercice.

Ce niveau de fonds propres permet par ailleurs de présenter un ratio de solvabilité européen (ratio CRD Bâle 2 mis en place depuis le 1^{er} janvier 2008) à 15,8% pour un minimum attendu vers 9% par les autorités de régulation. Cette situation traduit la capacité du Crédit agricole Centre-est à faire face aux évolutions réglementaires tout en assurant son développement commercial.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 1,4 million d'euros à l'augmentation de capital de la SACAM Avenir, holding de détention de la banque en ligne BforBank, afin de soutenir le développement de cette dernière.

Le Crédit agricole Centre-est a également souscrit à hauteur de 1,9 million d'euros à l'augmentation de capital de la société FIA-Net chargée de porter le développement de KWIXO, solution innovante de paiement et de transfert d'argent via le téléphone et internet.

Le Crédit agricole Centre-est bénéficie en fin d'exercice d'une avance spécifique de Crédit Agricole S.A à hauteur de 391 millions d'euros au titre des émissions de la Société de Financement de l'Economie Française, à hauteur de 489 millions d'euros au titre des émissions de la Caisse de Refinancement de l'Habitat et à hauteur de 1 043 millions d'euros au titre des émissions de Crédit Agricole Covered Bond. Les créances apportées en garanties en contrepartie sont comptabilisées en hors bilan.

Le Crédit agricole Centre-est participe au mécanisme Switch mis en place en fin d'exercice : ce dispositif repose sur une garantie donnée par les caisses régionales, et correspond à un transfert des exigences prudentielles issues des participations mises en équivalence que Crédit Agricole SA détient dans les caisses régionales. La bonne fin de la garantie est assurée par la mise en place d'un gage espèces faisant l'objet d'une rémunération au titre de la liquidité immobilisée et au titre de la garantie elle-même. La quote-part du Crédit agricole Centre-est dans ce gage espèces s'élève à 256,7 millions d'euros.

POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Le Crédit agricole Centre-est met en œuvre des politiques de gestion et de prévention des principaux risques inhérents à l'activité bancaire.

Risque de crédit :

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations. Ce risque est apprécié à travers une politique d'intervention validée par le Conseil d'administration de la caisse régionale. Cette politique d'intervention privilégie une forte division des risques unitaires.

Les niveaux de risque crédits sont mesurés par l'intermédiaire de trois approches complémentaires :

- en terme d'encours risqués, représentant les créances en situation de retard de paiement,
- en terme d'encours de créances douteuses et litigieuses. Cet encours fait l'objet d'une politique rigoureuse de provisionnement,
- en terme de défaut au sens de la réglementation prudentielle issue des travaux du Comité de Bâle.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'administration.

La ventilation du portefeuille de crédits clientèle par agents économiques fait l'objet de l'annexe 4.2 du présent rapport financier.

Risque de taux :

Le risque de taux représente le risque de variation de valeur d'un instrument financier du fait de la variation des taux d'intérêts.

Le Crédit agricole Centre-est est exposé au risque de taux d'intérêt, celui-ci étant suivi et piloté par un comité actif-passif mensuel. Le bilan du Crédit agricole Centre-est est majoritairement exposé à la baisse des taux, et cette exposition est couverte par un portefeuille de swaps ramenant ce risque dans les limites définies par le Groupe Crédit Agricole. Sur la base de l'analyse méthodologique des gaps statiques, et après intégration des couvertures, la sensibilité à un an du bilan à une baisse homogène de 100 bp de la courbe des taux entraîne une baisse de 0,7% du PNB prévisionnel la première année.

Le portefeuille de crédits révisables capés détenus par la clientèle est quant à lui couvert par un portefeuille de caps constitué par le Crédit agricole Centre-est depuis plusieurs exercices : cette politique a été poursuivie en 2011 par la souscription de CAP couvrant la production de crédits révisables capés de l'année.

La sensibilité du portefeuille de titres de placement aux risques de marché est mesurée mensuellement à travers la déclinaison d'un stress scénario : diminution des indices actions de 35%, de 10% de la valeur de marché des engagements alternatifs, de 2,5% de la valeur des actifs monétaires dynamiques, une baisse de 14% des obligations convertibles et des niveaux de stress scénarios spécifiques selon le type de sous jacent obligataire. Au 31 décembre 2011, l'impact de ce scénario sur le portefeuille de titres de placement conduit à une baisse de sa valorisation de 44 millions d'euros, soit un impact de 12%. La ventilation détaillée de ce portefeuille fait l'objet des notes 5.1 à 5.3 du rapport financier.

Risque de liquidité :

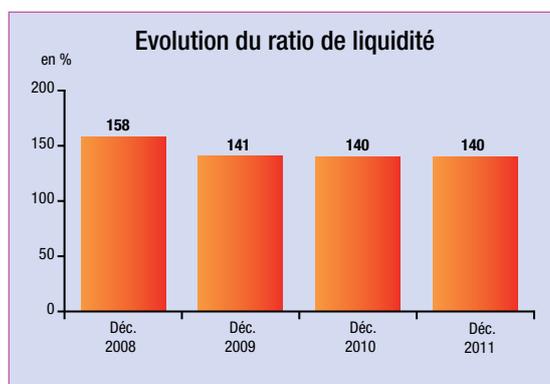
Le risque de liquidité correspond à une situation dans laquelle le Crédit agricole Centre-est ne disposerait pas de ressources suffisantes pour faire face à ses emplois, principalement les crédits à la clientèle.

Le Crédit agricole Centre-est en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88.01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 88.03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 89.03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le suivi et la gestion du risque de liquidité s'effectuent à travers le comité actif-passif mensuel, et s'appuient principalement sur le ratio de liquidité réglementaire à un mois, calculé chaque fin de mois.

Le niveau de ce ratio doit être réglementairement supérieur à 100 : il s'établit à 140 au 31 décembre 2011, traduisant ainsi la solidité du Crédit agricole Centre-est sur cet agrégat.



Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du Groupe vient en complément du ratio de liquidité réglementaire. Ce dispositif dit « avancé » vise à répondre aux obligations de la réglementation Bâle 2.

Risque opérationnel :

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes et des systèmes.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale définie au niveau du Groupe Crédit agricole : le responsable des risques opérationnels du Crédit agricole Centre-est est rattaché au responsable du contrôle permanent et des risques de la caisse régionale.

Un reporting trimestriel du suivi des risques opérationnels est assuré auprès d'un Comité de Pilotage dédié, et par ailleurs un reporting semestriel est en place à destination du Conseil d'administration. Par ailleurs, le calcul de l'exigence de fonds propres destinée à couvrir ce type de risque est effectué semestriellement sur la base de la méthode avancée retenue pour l'ensemble du Groupe Crédit agricole.

GRUPE CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST

En prolongement de son cœur de métier en banque et assurances, le Crédit agricole Centre-est développe ses activités en matière d'immobilier et de capital risque au service de sa clientèle à travers un certain nombre de structures consolidées.

Le pôle immobilier constitue le point central des filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

Les sociétés foncières, principalement EUROPIIMO et SEPI, portent l'essentiel des actifs immobiliers que le Groupe Crédit agricole Centre-est propose à la location sur son territoire : cette activité a généré un chiffre d'affaires stable sur la période et contribue pour 8,4 millions d'euros au résultat net consolidé.

En complément, l'activité de transactions immobilières lancée fin 2004 sous l'enseigne « Square Habitat » est regroupée sous une structure holding baptisée Crédit Agricole Centre-est Immobilier (CACEI).

Dans la foulée de 2010, cette activité a connu un début d'exercice tonique, qui n'a cependant pas été confirmé

lors du second semestre 2011, marqué par un net ralentissement des transactions dans l'ancien.

Ainsi, CACEI contribue positivement au résultat du Groupe Crédit agricole Centre-est à hauteur de 0,3 million d'euros en 2011.

En matière de capital risque, le Crédit agricole Centre-est intervient à travers le fonds d'investissement dédié CALIXTE INVESTISSEMENT. Cette activité a connu un bon exercice 2011 en termes d'activité ce que traduit la mise en place de 7 opérations d'investissement ou de réinvestissement représentant un montant total de 5,6 millions d'euros. L'exercice 2011 a également permis de réaliser quelques opérations de sortie dans de bonnes conditions financières.

Ainsi, la contribution de CALIXTE INVESTISSEMENT au résultat net du Groupe est de 1,4 million d'euros.

Autre prolongement de son cœur de métier, le Crédit agricole Centre-est détient une participation minoritaire dans Crédit agricole Financements Suisse, filiale de financement hypothécaire permettant d'accompagner les projets de ses clients frontaliers sur le territoire suisse. La quote-part de résultat mise en équivalence sur cette activité est de 0,9 million d'euros.

Le périmètre de consolidation comprend également CAPI CENTRE EST, fonds dédié à la gestion pour compte propre du Crédit agricole Centre-est. Ce fonds enregistre en 2011 un résultat net de 3,3 millions d'euros.

Au final, après intégration de la contribution consolidée de la caisse régionale elle-même, le résultat net consolidé 2011 du Groupe Crédit agricole Centre-est s'élève à 235,6 millions d'euros, quasi stable (- 0,9%) par rapport à l'exercice précédent.

PERSPECTIVES 2012

Malgré des perspectives de croissance mondiale attendues par l'ONU aux alentours de 2,6% en 2012, le contexte économique d'ensemble restera délicat.

Les économies des pays émergents devraient rester dynamiques avec une croissance attendue autour de 6% selon les prévisionnistes, alors que les Etats-Unis attendent une « croissance molle » de l'ordre de 1,7%.

La zone euro quant à elle devrait connaître une récession modérée en 2012 et aura à relever 2 défis de taille : le premier concerne la sortie de crise, indispensable pour rétablir des équilibres économiques et financiers devenus hautement instables, et le second concerne le retour sur le chemin de la croissance économique, rendu difficile par les mesures de discipline budgétaire prises dans l'ensemble des pays de la zone.

Dans ce contexte très incertain, la solidité de la structure financière du Crédit agricole Centre-est lui permettra d'assurer la pérennité de son engagement au service du financement de son territoire.

Le programme d'investissements au service de l'action commerciale sera poursuivi : développement des agences, rénovation du parc d'automates, refonte du système d'information dans une optique « orientée client » et développement de l'offre de produits et services mis à disposition du plus grand nombre par la banque en ligne en seront les principaux supports.

La politique de développement des compétences des collaborateurs et de renforcement de la qualité des prestations délivrées à l'ensemble des clients sera poursuivie à travers la mise en œuvre d'un programme de formation représentant un investissement d'environ 6% de la masse salariale.

Ce nouvel exercice permettra de confirmer les ambitions de développement et de rentabilité pérenne du Crédit agricole Centre-est dans les métiers de l'immobilier, ainsi que son engagement pour favoriser le développement économique du territoire et répondre aux quatre grands défis prioritaires retenus par le Projet de Groupe :

- le logement
- l'agriculture et l'agroalimentaire
- l'économie de l'environnement
- la santé et la prévoyance

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	26,27	796 895	787 353
Intérêts et charges assimilés	26	(446 547)	(440 488)
Revenus des titres à revenu variable	27	60 517	57 792
Commissions (produits)	28	336 901	332 337
Commissions (charges)	28	(41 113)	(47 307)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	5 294	4 214
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	3 291	20 647
Autres produits d'exploitation bancaire	31	4 287	5 446
Autres charges d'exploitation bancaire	31	(1 652)	(3 331)
PRODUIT NET BANCAIRE		717 872	716 663
Charges générales d'exploitation	32	(338 581)	(328 753)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(12 400)	(13 932)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		366 891	373 978
Coût du risque	33	(19 815)	(33 952)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		347 076	340 026
Résultat net sur actifs immobilisés	34	(10 010)	(802)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		337 067	339 224
Résultat exceptionnel	35	-	-
Impôt sur les bénéfices	36	(105 551)	(105 962)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		(3 467)	(507)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		228 048	232 755

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

ACTIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		275 139	330 908
Caisse, banques centrales		94 280	94 276
Effets publics et valeurs assimilées	5	167 642	223 169
Créances sur les établissements de crédit	3	13 217	13 463
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		3 114 315	2 316 836
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		17 271 902	16 481 931
OPÉRATIONS SUR TITRES		1 182 365	1 011 895
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.2	905 130	759 416
Actions et autres titres à revenu variable	5.2	277 235	252 479
VALEURS IMMOBILISÉES		1 477 498	1 584 865
Participations et autres titres détenus à long terme	6.1-7	1 148 953	1 264 988
Parts dans les entreprises liées	6.1-7	219 869	210 623
Immobilisations incorporelles	7	9 902	10 135
Immobilisations corporelles	7	98 774	99 119
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		-	
ACTIONS PROPRES		-	
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		611 090	419 715
Autres actifs	8	284 008	204 411
Comptes de régularisation	8	327 082	215 304
TOTAL ACTIF		23 932 310	22 146 150

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		3 458	2 868
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	3 458	2 868
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	10	12 115 966	11 219 431
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	11.1	7 084 084	6 739 101
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12	827 957	556 483
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		486 363	437 829
Autres passifs	13	228 714	180 884
Comptes de régularisation	13	257 649	256 945
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		246 777	231 944
Provisions	14	246 777	231 944
Dettes subordonnées		-	-
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	17-19	90 986	87 386
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	3 076 720	2 871 108
Capital souscrit		191 454	191 453
Primes d'émission		352 243	352 243
Réserves		2 302 344	2 091 899
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		2 631	2 758
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice	18	228 048	232 755
TOTAL PASSIF		23 932 310	22 146 150

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNES	3 387 433	2 722 601
Engagements de financement	2 145 510	2 292 450
Engagements de garantie	1 237 908	425 065
Engagements sur titres	4 015	5 086
ENGAGEMENTS RECUS	5 759 497	5 510 458
Engagements de financement	1 264 152	1 387 152
Engagements de garantie	4 491 330	4 118 219
Engagements sur titres	4 015	5 086

NOTE 1

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, 135 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25% du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28% de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010. Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de

Notes annexes aux comptes sociaux

dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devise**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Aucune demande de mise en œuvre de cette garantie n'a été exercée à ce jour.

- **Garantie Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011

En 2011, les états financiers ont été réalisés dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, qui s'est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, rendant difficile l'appréhension des perspectives économiques.

Le Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 1,4 million d'euros à l'augmentation de capital de la SACAM Avenir, holding de détention de la banque en ligne BforBank, afin de soutenir le développement de cette dernière.

Le Crédit agricole Centre-est a également souscrit à hauteur de 1,9 million d'euros à l'augmentation de capital de la société FIA-Net chargée de porter le développement de KWIXO, solution innovante de paiement et de transfert d'argent via le téléphone et internet.

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est poursuit son développement sur le marché des entreprises et plus précisément du capital risque au travers de deux structures : avec 4,6 millions d'euros sur la structure Calixte Investissement et 5,8 millions d'euros sur la SAS CAC PME.

Le Crédit agricole Centre-est bénéficie en fin d'exercice d'une avance spécifique de Crédit Agricole S.A à hauteur de 391 millions d'euros au titre des émissions de la Société de Financement de l'Economie Française et à hauteur de 1 018 millions d'euros au titre des émissions de Crédit Agricole Covered Bond. Les créances apportées en garanties en contrepartie sont comptabilisées en hors bilan.

Notes annexes aux comptes sociaux

D'autre part, le Crédit agricole Centre-est a conduit en 2011 une politique de désensibilisation de son portefeuille de titres obligataires au risque souverain en zone euro : à ce titre, elle a cédé à 90% de sa valeur nominale une ligne de 10 millions d'euros d'obligations émises par l'Etat Irlandais, ainsi qu'une ligne de 5 millions d'euros d'obligations émises par l'Etat grec cédée à 40% de sa valeur nominale

Le Crédit agricole Centre-est participe au mécanisme Switch mis en place en fin d'exercice : ce dispositif repose sur une garantie donnée par les caisses régionales, et correspond à un transfert des exigences prudentielles issues des participations mises en équivalence que Crédit Agricole SA détient dans les caisses régionales. La bonne fin de la garantie est assurée par la mise en place d'un gage espèces faisant l'objet d'une rémunération au titre de la liquidité immobilisée et au titre de la garantie elle-même. La quote-part du Crédit agricole Centre-est dans ce gage espèces s'élève à 256,7 millions d'euros.

NOTE 2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les commissions reçues par un établissement de crédit et les coûts marginaux de transaction supportés étant non significatifs, ils ne donnent donc pas lieu à étalement.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,

- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont non significatifs (inférieurs à 1% du PNB des crédits) et n'ont en conséquence pas fait l'objet, en application du règlement CRC 2009-03, d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit agricole Centre-est à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes.

• Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'élève à 45,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 44,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Anciens stocks :

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Notes annexes aux comptes sociaux

Nouveaux stocks :

A compter de Février 2007, et à l'occasion du changement d'applicatif de gestion des crédits, une décote a été comptabilisée lors de restructuration de crédits. Le montant des décotes est de 0,781 millions d'euros au 31/12/2011.

• Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

• Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. Ces dépréciations sont réalisées individuellement à l'exception des comptes débiteurs, ouvertures de crédits et PPA de moins de 31 000 euros, dépréciés statistiquement dès leur entrée en

créances douteuses jusqu'à leur arrivée en contentieux où les dossiers sont réexaminés individuellement

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de dépréciation figurant au passif du bilan.

• Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

• Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

• Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

• Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse

Notes annexes aux comptes sociaux

l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

• Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature - Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

• Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

Notes annexes aux comptes sociaux

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

• Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

• Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

• Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

• Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quel que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

• Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
• Foncier	Non amortissable
• Gros œuvre	40 ans
• Second œuvre	20 à 40 ans
• Installations techniques	10 à 25 ans
• Agencements	5 à 15 ans
• Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
• Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Notes annexes aux comptes sociaux

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est évolue dans un contexte de crise européenne sans précédent, ayant des impacts difficilement prévisibles bien que significatifs sur les économies, les marchés financiers, et par conséquent sur les acteurs majeurs qui y opèrent.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a été amenée à provisionner les FRBG pour couvrir sa sensibilité aux risques potentiels de cet environnement sur ses activités et ses équilibres financiers.

Le montant de la provision FRBG est de 91 millions d'euros au 31/12/2011 contre 87,4 millions d'euros au 31/12/2010.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes, constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

L'ensemble des opérations traitées avec la clientèle est adossé à Crédit Agricole S.A. Le risque de change est donc non significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 17/05/2010. La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de

l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat. Le montant des engagements de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est vis-à-vis de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux concernant les engagements de retraites ou pré - retraites, indemnités et allocations dues en raison du départ à la retraite ou avantages similaires sont couverts par des organismes spécialisés.

Les cotisations versées au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 1,2 millions d'euros.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

2.14 Impôt sur les bénéfiques (charge fiscale)

L'impôt sur les Sociétés, dû au titre de l'exercice 2011, a été calculé aux taux en vigueur.

La charge d'impôt, figurant au compte de résultat, correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, aux mouvements de provisions pour risques et charges d'impôt, aux règlements effectués, ou dégrèvements obtenus, au titre de litiges antérieurs et à la prise en compte de la fiscalité différée mentionnée au paragraphe 2.6, à l'exclusion de toute autre fiscalité latente. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfiques de 3,3%.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est tête du sous-groupe fiscal composé de: Prestimmo, Crédit Agricole Participations, Wiggins France, SEPI, CFF, SCI 5 rue du Bœuf, SCI 113 rue des Charmettes, SCI Gambetta, Interimob, SCI quai Jean Moulin, SCI 57 cours de la Liberté, SEPI SNC, SCI du 36, Crédit Agricole Création, SNC Europimmo, Crédit Agricole Centre-est Immobilier et Centre-est Participations II. D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 3

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts :								
• à vue	4 262	-	-	-	4 262	6	4 268	4 643
• à terme	-	-	730	-	730	3	733	770
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	8 208	8 208	8	8 216	8 050
Total	4 262	-	730	8 208	13 200	17	13 217	13 463
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							13 217	13 463

OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Comptes ordinaires	105 181	-	-	-	105 181	63	105 244	26 256
Comptes et avances à terme	873 597	64 770	625 289	1 411 137	2 974 793	34 278	3 009 071	2 290 580
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	978 777	64 770	625 289	1 411 137	3 079 973	34 341	3 114 315	2 316 836
Dépréciations								-
VALEUR NETTE AU BILAN							3 114 315	2 316 836
TOTAL							3 127 532	2 330 299

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 8 216 milliers d'euros.
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 552 710 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 4

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

4.1 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE								
Créances commerciales	49 648	46	-	-	49 694	-	49 694	48 412
Autres concours à la clientèle	876 450	1 628 330	5 681 311	8 958 688	17 144 779	83 750	17 228 529	16 494 524
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	204 260	-	-	-	204 260	1 469	205 729	172 936
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(212 050)	(233 941)
VALEUR NETTE AU BILAN							17 271 902	16 481 931

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 22 020 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 2 027 396 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 1 882 647 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 45 900 milliers d'euros contre 44 200 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

4.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	9 401 879	98 807	23 664	(60 372)	(19 720)	8 896 101	98 002	25 034	(59 108)	(20 888)
Agriculteurs	1 396 832	24 678	11 554	(18 205)	(10 820)	1 346 382	25 100	12 954	(19 195)	(11 844)
Autres professionnels	2 219 692	99 670	46 230	(73 187)	(44 115)	2 159 402	100 798	51 482	(81 971)	(48 343)
Sociétés financières	256 168	4 199	984	(3 543)	(935)	281 579	3 574	167	(3 036)	(167)
Entreprises	2 372 827	72 855	30 232	(54 649)	(28 694)	2 296 408	93 831	31 814	(69 006)	(30 068)
Collectivités publiques	1 770 879	-	-	-	-	1 683 731	-	-	-	-
Autres agents économiques	65 675	2 350	1 626	(2 094)	(1 554)	52 269	1 859	1 480	(1 625)	(1 415)
TOTAL	17 483 952	302 559	114 290	(212 050)	(105 838)	16 715 872	323 164	122 932	(233 941)	(112 724)

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 5

TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	164 915	164 915	218 794
• dont surcote restant à amortir	-	-	-	226	226	569
• dont décote restant à amortir	-	-	-	311	311	275
Créances rattachées	-	-	-	2 727	2 727	4 375
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	167 642	167 642	223 169
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :	-	-	-	-	-	-
• Emis par organismes publics	-	-	-	27 161	27 161	-
• Autres émetteurs	-	104 345	-	778 164	882 509	762 259
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	26 969	26 969	22 205
- dont décote restant à amortir	-	1	-	4 442	4 443	2 513
Créances rattachées	-	706	-	15 826	16 532	14 043
Dépréciations	-	(21 073)	-	-	(21 073)	(16 887)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	83 978	-	821 151	905 129	759 416
Actions et autres titres à revenu variable	-	255 226	22 365	-	277 590	252 924
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(353)	(2)	-	(355)	(444)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	254 873	22 363	-	277 236	252 479
TOTAL	-	338 851	22 363	988 794	1 350 007	1 235 063
VALEURS ESTIMATIVES	-	355 909	23 533	910 583	1 290 026	1 251 397

⁽¹⁾ Dont 552 710 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2011 et 321 054 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

• Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale n'a procédé à aucun transfert de titres entre les différentes catégories au cours de l'exercice 2011.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 17 765 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 33 014 milliers d'euros au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 1 170 milliers d'euros 31/12/2011, contre 626 milliers d'euros au 31/12/2010.

Notes annexes aux comptes sociaux

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 10 523 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 17 279 milliers d'euros au 31/12/2010.

La Caisse Régionale ne détient aucune créance représentative de titres prêtés concernant les effets publics.

5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFET PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	27 161	-
Etablissements de crédit	820 969	707 091
Sociétés financières	305 822	274 421
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	33 309	29 734
Divers et non ventilés	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	1 187 261	1 015 183
Créances rattachées	16 532	14 043
Dépréciations	(21 428)	(17 331)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 182 365	1 011 895

5.2 VENTILATIONS DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable :	909 670	164 915	277 590	1 352 176	762 259	218 794	252 924	1 233 977
• dont titres cotés	789 325	164 915	424	954 664	613 436	218 794	764	832 994
• dont titres non cotés ⁽¹⁾	120 345	-	277 167	397 512	148 824	-	252 159	400 983
Créances rattachées	16 532	2 727	-	19 259	14 043	4 375	-	18 418
Dépréciations	(21 073)	-	(355)	(21 428)	(16 887)	-	(444)	(17 331)
VALEUR NETTE AU BILAN	905 130	167 642	277 235	1 350 007	759 416	223 169	252 479	1 235 064

⁽¹⁾ La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 276 810 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 276 806 milliers d'euros. OPCVM étrangers 74 milliers d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 74 milliers d'euros.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 251 564 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2011 s'élève à 268 249 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011:

Notes annexes aux comptes sociaux

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	251 564	268 249
OPCVM obligataires	-	-
OPCVM actions	4	7
OPCVM autres	25 316	27 416
TOTAL	276 885	295 673

Le fonds Capi Centre-est est sous contrôle exclusif de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	TOTAL	TOTAL
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	39 910	77 790	179 051	612 920	909 671	16 532	926 203	776 303
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(21 073)	(16 887)
VALEUR NETTE AU BILAN							905 130	759 416
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	49 954	-	114 961	164 915	2 727	167 642	223 169
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							167 642	223 169

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 6

TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2011.

INFORMATIONS FINANCIÈRES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le Capital (y compris le résultat)	Quote-part de Capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
Filiales et Participations (en milliers d'euros)									2010	2010	2011

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ (> 1 915 K EUROS)

1) Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (détail)

CA SA FINANCEMENT SUISSE	CHF	182 457	35 430	17%	31 018	31 018	-	-	40 456	6 669	-
	Soit en EUR	-	-	-	20 669	20 669	6 581	201 151	-	-	-

2) Participations dans des établissements de crédit (détail)

NEANT

3) Autres parts dans les entreprises liées (détail)

SAS CA CE Immobilier	444464283	EUR	15 000	(3 362)	100%	15 000	13 472	71	-	13 692	354	-
SAS CA Création	419319322	EUR	2 418	(47)	100%	2 424	2 386	-	-	-	(15)	-
SAS Calixte	433948890	EUR	25 000	1 942	100%	25 000	25 000	-	-	-	1288	216
SNC Europimmo	351118922	EUR	74 116	24 098	100%	85 169	85 169	49 359	-	-	2 656	861
SARL Prestimmo	301501599	EUR	1 121	7 318	100%	10 214	7 208	-	-	-	1231	-
SARL Sepi	303251789	EUR	19 705	39 420	100%	75 448	65 707	-	2 330	135	4 820	-

4) Autres titres de participations (détail)

SAS Rue de La Boétie	439208190	EUR	2 394 380	14 379 270	5,42%	942 131	942 131	51 911	-	966 668	568 510	32 438
SAS Sacam Avenir	503027435	EUR	88 436	(21)	5,64%	6 402	6 402	-	-	3	(19)	-
SAS Sacam Développement	444369607	EUR	730 622	33 894	5,72%	41 799	41 799	19 548	-	38 563	11 653	1211
SAS Sacam Fireca	442098208	EUR	22 510	692	4,86%	2 170	1 127	-	-	1	(177)	-
SAS Sacam International	437579949	EUR	807 036	(28 484)	5,42%	48 789	34 250	-	-	17 327	(28 179)	-
SA Sacam Participations	421023482	EUR	62 558	4 500	3,91%	2 831	2 831	-	-	2386	1 894	-
SAS Siparex Associés	354024838	EUR	28 084	9 617	5,95%	2 051	2 051	-	-	183	1 058	58
SAS SAS Cac PME	Créée fin 2011	EUR	15 000	-	38,67%	5 800	5 800	-	-	-	-	-

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

1) Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit

NEANT

2) Participations dans des établissements de crédit (ensemble)	EUR	-	-	-	-	9	9	-	-	-	-	-
3) Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)	EUR	-	-	-	-	258	184	-	-	-	-	-
4) Autres titres de participations (ensemble)	EUR	-	-	-	-	14 629	12 950	-	-	-	-	461

TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS	-	-	-	-	-	1 300 793	1 269 145	-	-	-	-	35 245
---	---	---	---	---	---	------------------	------------------	---	---	---	---	---------------

Notes annexes aux comptes sociaux

6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				
• Titres non cotés	234 182	302 786	228 364	285 461
• Titres cotés	-	-	-	-
• Avances consolidables	74	74	74	74
• Créances rattachées	-	-	-	-
• Dépréciations	(14 387)	-	(17 815)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	219 869	302 860	210 623	285 535
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
TITRES DE PARTICIPATION				
• Titres non cotés	1 066 611	1 557 950	1 022 863	1 523 331
• Titres cotés	-	-	-	-
• Avances consolidables	72 651	72 651	223 979	223 979
• Créances rattachées	305	305	333	333
• Dépréciations	(17 261)	-	(7 781)	-
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	1 122 306	1 630 906	1 239 394	1 747 643
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
• Titres non cotés	5 030	5 030	5 030	5 029
• Titres cotés	-	-	-	-
• Avances consolidables	21 288	21 288	20 564	20 564
• Créances rattachées	330	330	-	-
• Dépréciations	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	26 648	26 648	25 594	25 593
VALEUR NETTE AU BILAN	1 148 953	1 657 554	1 264 988	1 773 236
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 368 822	1 960 414	1 475 611	2 058 771

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES	1 400 472		1 501 205	
• Titres non cotés	1 305 824		1 256 257	
• Titres cotés	-		-	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 7

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

- Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2011
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	228 364	5 818	-	-	234 182
Avances consolidables	74	-	-	-	74
Créances rattachées	-	-	-	-	0
Dépréciations	(17 815)	(1 621)	5 049	-	(14 387)
VALEUR NETTE AU BILAN	210 623	4 197	5 049	-	219 869
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation :					
Valeurs brutes	1 022 863	43 935	(142)	(45)	1 066 611
Avances consolidables	223 979	32 818	(184 146)	-	72 651
Créances rattachées	333	21 530	(21 558)	-	305
Dépréciations	(7 781)	(10 155)	674	-	(17 261)
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	1 239 394	88 128	(205 172)	(45)	1 122 305
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes	5 030	-	-	-	5 030
Avances consolidables	20 564	759	(35)	-	21 288
Créances rattachées	-	621	(291)	-	330
Dépréciations	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	25 594	1 380	(326)		26 648
VALEUR NETTE AU BILAN	1 264 988	89 508	(205 498)	(45)	1 148 953
TOTAL	1 475 611	93 705	(200 449)	(45)	1 368 822

⁽¹⁾ La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2011
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	267 482	12 337	(2 368)	-	277 451
Amortissements et dépréciations	(168 364)	(12 333)	2 020	-	(178 677)
VALEUR NETTE AU BILAN	99 119	4	(348)		98 774
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	15 139	126	(606)	-	14 659
Amortissements et dépréciations	(5 005)	(66)	314	-	(4 757)
VALEUR NETTE AU BILAN	10 135	60	(292)	-	9 902
TOTAL	109 254	64	(640)	-	108 676

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 8

COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
AUTRES ACTIFS⁽¹⁾		
• Instruments conditionnels achetés	15 419	12 844
• Comptes de stock et emplois divers	1 141	884
• Débiteurs divers	267 373	190 248
• Gestion collective des titres Livret Développement Durable	-	-
• Comptes de règlement	76	435
VALEUR NETTE AU BILAN	284 008	204 411
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	182 187	66 889
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	222	221
• Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	-	24
• Charges constatées d'avance	4 744	4 268
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	28 008	44 821
• Autres produits à recevoir	111 319	97 462
• Charges à répartir	-	-
• Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	-	-
• Autres comptes de régularisation	603	1 619
VALEUR NETTE AU BILAN	327 082	215 304
TOTAL	611 090	419 715

⁽¹⁾ Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9

DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	233 941	81 620	(100 318)	(3 192)	(1)	212 050
Sur opérations sur titres	17 331	6 369	(2 272)	-	-	21 428
Sur valeurs immobilisées	25 596	11 775	(5 723)	-	1	31 649
Sur autres actifs	119	3	(25)	-	-	97
TOTAL	276 987	99 767	(108 338)	(3 192)	-	265 224

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et emprunts :	-	-	-	-	-	-	-	-
• à vue	1 700	-	-	-	1 700	5	1 705	187
• à terme	-	-	-	-	-	1 753	1 753	2 681
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	1 700	-	-	-	1 700	1 758	3 458	2 868
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	98 935	-	-	-	98 935	-	98 935	84 176
Comptes et avances à terme	3 305 394	2 595 562	3 310 865	2 781 513	11 993 334	23 697	12 017 031	11 135 255
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	3 404 329	2 595 562	3 310 865	2 781 513	12 092 269	23 697	12 115 966	11 219 431
TOTAL	3 406 029	2 595 562	3 310 865	2 781 513	12 093 969	25 455	12 119 424	11 222 299

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. paragraphe 1.1 Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

11.1 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	4 341 537	-	-	-	4 341 537	140	4 341 677	4 162 759
Comptes d'épargne à régime spécial :	76 346	-	-	-	76 346	-	76 346	65 246
• à vue	76 346	-	-	-	76 346	-	76 346	65 246
• à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle	129 694	506 440	1 958 265	4 840	2 599 239	66 822	2 666 061	2 511 096
• à vue	40 942	-	-	-	40 942	-	40 942	-
• à terme	88 752	506 440	1 958 265	4 840	2 558 297	66 822	2 625 119	2 511 096
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	4 547 577	506 440	1 958 265	4 840	7 017 122	66 962	7 084 084	6 739 101

Notes annexes aux comptes sociaux

11.2 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	3 809 582	3 645 438
Agriculteurs	396 093	398 535
Autres professionnels	494 229	458 610
Sociétés financières	46 611	41 291
Entreprises	2 013 751	2 026 301
Collectivités publiques	90 181	76 699
Autres agents économiques	166 675	22 137
TOTAL EN PRINCIPAL	7 017 122	6 669 011
Dettes rattachées	66 962	70 090
VALEUR AU BILAN	7 084 084	6 739 101

NOTE 12

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2010 Total
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans					
Bons de caisse	1 935	901	235	-	3 071	178	3 249	3 703	
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	407 280	24 595	37 583	350 150	819 608	5 100	824 708	552 780	
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	
VALEUR AU BILAN	409 215	25 496	37 818	351 150	822 679	5 278	827 957	556 483	

⁽¹⁾ Dont 155 milliers d'euros à l'étranger.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 13

COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾		
• Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
• Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
• Instruments conditionnels vendus	1 665	1 515
• Comptes de règlement et de négociation	649	-
• Créiteurs divers	197 266	167 338
• Versements restant à effectuer sur titres	29 134	12 031
VALEUR AU BILAN	228 714	180 884
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	49 781	79 951
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 366	1 183
• Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	782	2 123
• Produits constatés d'avance	97 010	83 921
• Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	5 420	10 924
• Autres charges à payer	101 067	73 040
• Autres comptes de régularisation	2 222	5 803
VALEUR AU BILAN	257 649	256 945
TOTAL	486 363	437 829

⁽¹⁾ Les montants incluent les dettes rattachées.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 14

PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
PROVISIONS						
Pour engagements de retraite et assimilés	2 258	1 258	(1 328)	-	-	2 188
Pour autres engagements sociaux	-	-	-	-	-	-
Pour risques d'exécution des engagements par signature	3 475	1 743	-	(829)	-	4 390
Pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Pour autres litiges	1 140	44	(34)	(15)	(1)	1 134
Pour risques pays ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
Pour risques de crédit ⁽³⁾	167 111	21 804	-	(9 636)	-	179 279
Pour restructurations ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Pour impôts ⁽⁵⁾	21 331	1 879	-	(62)	-	23 148
Sur participations ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
Pour risques opérationnels ⁽⁷⁾	9 458	3 965	(57)	(4 364)	-	9 002
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁸⁾	20 100	-	(3 440)	-	-	16 660
Autres provisions	7 072	5 094	(1 052)	(137)	-	10 977
VALEUR AU BILAN	231 944	35 788	(5 911)	(15 043)	(1)	246 777

Les engagements de la Caisse régionale au titre du Droit Individuel à la Formation représentent 95 831,6 heures cumulées au 31/12/2011.

⁽¹⁾ Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

⁽²⁾ La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

⁽³⁾ Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II. Dont une provision collective à partir des outils Bâle II à hauteur de 22 812 milliers d'euros. Dont sept filières spécifiques à hauteur de 156 466 milliers d'euros : Viticulture et Bovins/Ovins : L'approche méthodologique conduit à appliquer aux encours sains "critiques" (comptes présentant une anomalie), et "intermédiaires" (comptes avec forte utilisation de la trésorerie), un provisionnement équivalent à 50% du taux de provisionnement observé sur les encours CDL de la filière agricole.

Habitat : L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision, au taux observé sur l'habitat, le différentiel entre l'encours CDL au 31/12/2011 et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.

Promotion immobilière : L'approche méthodologique conduit principalement à couvrir par provision, au taux observé sur les promoteurs, le différentiel entre l'encours CDL au 31/12/2011 et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.

Professionnels : L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision les pertes attendues résultant d'un stress scenario basé sur la dégradation de note Bâle II des encours issus des outils Bale II.

LBO : L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision les pertes attendues résultant d'un stress scenario basé sur la dégradation de note Bâle II des encours issus des outils Bale II.

Structuré : L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision les risques estimés sur les créances structurées, basés notamment sur leur valeur de marché.

⁽⁴⁾ Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens.

⁽⁵⁾ Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

⁽⁶⁾ Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participation.

⁽⁷⁾ Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

⁽⁸⁾ Voir note 15 ci-après.

NOTE 15

ÉPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

- **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	143 445	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 344 680	2 372 383
Ancienneté de plus de 10 ans	815 406	830 235
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 303 531	3 202 618
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	645 109	648 459
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	3 948 640	3 851 077

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

- **Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	104 493	134 635
Comptes épargne-logement	326 719	359 426
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	431 212	494 061

Notes annexes aux comptes sociaux

- **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 742	1 542
Ancienneté de plus de 10 ans	12 200	15 505
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	13 942	17 047
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	2 721	3 053
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	16 663	20 100

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	17 047	-	(3 105)	13 942
Comptes d'épargne-logement	3 053	-	(332)	2 721
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	20 100	-	(3 437)	16 663

NOTE 16

ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les engagements en matière de retraite, de préretraite et assimilés sont couverts par un organisme spécialisé. La Caisse de Crédit agricole Centre-est a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation 2003-R-01 du 1^{er} avril 2003.

- **Variations de la dette actuarielle**

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	35 967	35 543
Coût des services rendus sur la période	2 116	2 223
Coût financier	1 422	1 767
Cotisations employés	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	214	-
Variation de périmètre	-	-
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations versées (obligatoire)	(1 917)	(3 608)
(Gains) / pertes actuariels	(1 549)	43
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12	36 253	35 967

Notes annexes aux comptes sociaux

- **Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Coûts des services rendus	2 116	2 223
Coût financier	1 422	1 767
Rendement attendu des actifs	(1 456)	(1 383)
Amortissement du coût des services passés	36	41
Gains / (pertes) actuariels net	(1 997)	935
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	-	-
Gains /(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	121	3 582

- **Variations de juste valeur des actifs des régimes**

En milliers d'euros	2011	2010
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	35 570	35 122
Rendement attendu des actifs	1 455	1 383
Gains / pertes actuariels	483	(910)
Cotisations payées par l'employeur	1 250	3 582
Cotisations payées par les employés	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	213	-
Variation de périmètre	-	-
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations payées par le fonds	(1 917)	(3 608)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12	37 054	35 570

- **Variations de la provision**

(en milliers d'euros)	2011	2010
(Provisions) / actifs au 1^{er} janvier	-	19
Cotisations payées par l'employeur	1 250	3 563
Variation de périmètre	-	-
Paiements directs de l'employeur	-	-
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(121)	(3 582)
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12	1 129	-

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 17

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Fonds pour risques bancaires généraux	90 986	87 386
VALEUR AU BILAN	90 986	87 386

NOTE 18

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capital (1) (2)	Primes, réserves et report à nouveau (3) (4)	Ecarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat (3) (4)	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009		2 230 553	-	2 251	236 340	2 660 597
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009	-	-	-	-	(22 751)	(22 751)
Variation de capital ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2009	-	213 589	-	-	(213 589)	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	-	232 755	232 755
Autres variations	-	-	-	507	-	507
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	191 453	2 444 142	-	2 758	232 755	2 871 108
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010	-	-	-	-	(22 310)	(22 310)
Variation de capital	1	-	-	-	-	1
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2010	-	210 445	-	-	(210 445)	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	-	228 048	228 048
Autres variations	-	-	-	(127)	-	(127)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	191 454	2 654 587	-	2 631	228 048	3 076 720

(1) Le capital souscrit a été appelé en totalité.

(2) Pas de CCI émis à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

(3) Dont 274 781 milliers d'euros de primes d'émission, dont 77 462 milliers d'euros de primes de fusion.

(4) Pas de réévaluation légale.

(5) Actions propres : 6 969 381.

(6) Pas de nouvelles émissions de Certificats Coopératifs d'Association.

Notes annexes aux comptes sociaux

- Répartition de la variation du capital selon ses origines

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Paiement du dividende en actions	-	-
Augmentation du capital en numéraire	1	-
Augmentation du capital par apport	-	-

NOTE 19

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	3 076 720	2 871 108
Fonds pour risques bancaires généraux	90 986	87 386
Dettes subordonnées et titres participatifs	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	3 167 706	2 958 494

NOTE 20

OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
CRÉANCES	60 057	63 058
Sur les établissements de crédit et institutions financières	6 582	6 789
Sur la clientèle	53 475	56 269
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
DETTES	51 660	40 492
Sur les établissements de crédits et institutions financières	-	-
Sur la clientèle	51 660	40 492
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	-
ENGAGEMENTS DONNÉS	203 579	206 849
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	98	57
Garanties données à des établissements de crédit	201 151	204 462
Garanties données à la clientèle	2 330	2 330
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	-	-
Autres engagements donnés	-	-

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 21

OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVICES

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	-	-	-	-
Devises	-	-	-	-
Euros	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	105 154	106 310	108 285	109 263
Devises	50 303	56 884	52 592	58 990
Euros	54 851	49 426	55 692	50 273
PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES	-	-	-	-
Prêts et emprunts en devises	-	-	-	-
TOTAL	105 154	106 310	108 285	109 263

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 22 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
OPÉRATIONS FERMES	1 574 286	22 644	1 596 930	2 220 075
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS⁽¹⁾	-	-	-	-
• Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ⁽¹⁾	1 574 286	22 644	1 596 930	2 220 075
• Swaps de taux d'intérêt	1 574 286	22 644	1 596 930	2 220 075
• Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	1 121 429	291 992	1 413 421	1 225 475
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	1 121 429	291 992	1 413 421	1 225 475
• Options de swap de taux	-	-	-	-
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
• Autres instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	1 121 429	57 039	1 178 468	1 105 072
Vendus	-	56 937	56 937	61 374
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	89 008	89 008	29 515
Vendus	-	89 008	89 008	29 515
• Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE CRÉDIT	-	-	-	-
• Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	2 695 715	314 636	3 010 351	3 445 550

Ne figure pas cette note, les engagements en devises (charge à terme et swaps de devises). Les informations relatives à ces instruments sont présentées dans les notes 24.1 et 24.2.

⁽¹⁾ Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swap de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Notes annexes aux comptes sociaux

22.1 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	16 207	161 809	-	16 207	161 809	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	371 664	609 373	615 893	371 664	609 373	615 893	-	-	-
• Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels	4 352	463 271	767 782	4 352	463 271	767 782	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de Crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	392 223	1 234 453	1 383 675	392 223	1 234 453	1 383 675	-	-	-
Opérations de change à terme	197 336	2 331	-	197 336	2 331	-	-	-	-
Swaps de devises et autres instruments de change	-	-	11 796	-	-	11 796	-	-	-
SOUS-TOTAL	197 336	2 331	11 796	197 336	2 331	11 796	-	-	-
TOTAL	589 559	1 236 784	1 395 471	589 559	1 236 784	1 395 471	-	-	-

Notes annexes aux comptes sociaux

22.2 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
• Futures	-	-	-	-
• Options de change	-	178 016	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	69 290	1 596 930	102 837	2 220 075
• Forward taux	-	-	-	-
• Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels	6 444	1 235 405	8 729	1 166 447
• Dérivés de Crédit	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	75 734	3 010 351	111 566	3 386 522
• Opérations de change à terme	-	199 668	-	-
• Swaps de devises et autres instruments de change	-	11 796	-	11 613
TOTAL	75 734	3 221 815	111 566	3 398 135

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

22.3 INFORMATION SUR LES SWAPS

- Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	22 644	144 286	1 430 000	-
Contrats assimilés ⁽¹⁾	-	-	-	-

⁽¹⁾ Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1^{er} du règlement 90.15 du CRBF.

- Transferts de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)	CLASSIFICATION AU 31/12/2011			
	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
NOUVEAU PORTEFEUILLE				
ANCIEN PORTEFEUILLE				
Position ouverte isolée		NEANT		
Micro-couverture	NEANT			NEANT
Macro-couverture				NEANT
Swaps de transaction		NEANT	NEANT	

NOTE 23

INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

- Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
• Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-
• Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	121 060	79 531	181 522	60 959
• Risques sur les autres contreparties	2 684	891	1 546	602
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	123 744	80 422	183 068	61 561
DONT RISQUES SUR CONTRATS DE :	-	-	-	-
• Taux d'intérêt, change et matières premières	-	-	-	-
• Dérivés actions et sur indices	-	-	-	-
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	-	-	-	-
Incidences des accords de compensation	-	-	-	-
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	123 744	80 422	183 068	61 561

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 24

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(Paragraphe III.2.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC).

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNÉS	3 383 418	2 717 515
Engagements de financement	2 145 510	2 292 450
Engagements en faveur d'établissements de crédit	186 221	374 280
Engagements en faveur de la clientèle	1 959 289	1 918 170
• Ouverture de crédits confirmés	1 197 163	1 157 259
- Ouverture de crédits documentaires	9 205	9 162
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 187 958	1 148 097
• Autres engagements en faveur de la clientèle	762 127	760 911
Engagements de garantie	1 237 908	425 065
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	761 425	-
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	99	-
• Autres garanties	761 326	-
Engagements d'ordre de la clientèle	476 483	425 065
• Cautions immobilières	86 818	51 125
• Garanties financières	228 801	223 922
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	160 864	150 018
ENGAGEMENTS REÇUS	5 755 482	5 505 372
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 264 152	1 387 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 264 152	1 387 152
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	4 491 330	4 118 220
Engagements reçus d'établissements de crédit	572 911	575 078
Engagements reçus de la clientèle	3 918 419	3 543 142
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 267 650	1 155 410
• Autres garanties reçues	2 650 769	2 387 733

Les engagements Switch sont de 761 326 milliers d'euros au 31/12/2011.

NOTE 25

ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cadre des refinancements obtenus via CASA auprès de la CRH, BEI, SFEF, TRICP et CACB, les actifs donnés en garantie représentent un montant de 5 433 millions d'euros au 31/12/2011 contre 4 265 millions d'euros au 31/12/2010. La Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est n'a reçu aucun actif en garantie en 2011.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 26

PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 750	10 217
Sur opérations internes au Crédit Agricole	93 713	89 951
Sur opérations avec la clientèle	608 857	590 384
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	41 502	35 278
Produit net sur opérations de macro-couverture	43 016	60 625
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	57	897
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	796 895	787 353
Sur opérations avec les établissements de crédit	(7 699)	(7 691)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(296 675)	(278 289)
Sur opérations avec la clientèle	(96 776)	(112 394)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	(63)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur dettes représentées par un titre	(45 074)	(41 567)
Autres intérêts et charges assimilées	(323)	(484)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(446 547)	(440 488)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERET ET REVENUS ASSIMILES⁽¹⁾	350 348	346 865

⁽¹⁾ Le montant des dettes subordonnées au 31 Décembre 2011 est de 45 074 milliers d'euros, il était de 41 567 milliers d'euros au 31 Décembre 2010.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 27

REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
• Titres de placement	1 336	1 342
• Livret développement durable	-	-
• Titres d'investissement	39 966	33 569
• Opérations diverses sur titres	199	367
REVENUS DES TITRES À REVENUS FIXES	41 501	35 278
• Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme	57 874	55 217
• Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	2 643	2 575
• Opérations diverses sur titres	-	-
REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES	60 517	57 792
TOTAL DES REVENUS DES TITRES	102 018	93 070

Les produits des titres à revenus variables incluent les versements par la SAS rue La Boétie de dividendes de 30 070 milliers d'euros.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 28

PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
• Sur opérations avec les établissements de crédit	965	(5)	960	1 120	(4)	1 115
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	53 869	(20 225)	33 644	54 692	(20 897)	33 795
• Sur opérations avec la clientèle	79 514	(1 021)	78 493	77 066	(1 389)	75 677
• Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
• Sur opérations de change	630	-	630	554	-	554
• Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
• Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	200 410	(18 625)	181 785	194 293	(20 584)	173 709
• Provisions pour risques de commissions	1 513	(1 237)	276	4 613	(4 433)	180
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	336 901	(41 113)	295 788	332 337	(47 307)	285 030

⁽¹⁾ Dont prestations d'assurance-vie : 33 525 milliers d'euros.

NOTE 29

GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	3 759	3 574
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	1 535	639
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS	5 294	4 214

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 30

GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)

Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(6 212)	(40)
Reprises de dépréciations	2 006	9 080
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	(4 206)	9 040
Plus-values de cession réalisées	8 851	11 118
Moins-values de cession réalisées	(1 378)	(9)
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	7 473	11 109
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	3 267	20 149
TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	7	92
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	7	92
Plus-values de cession réalisées	17	406
Moins-values de cession réalisées	-	-
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISÉES	17	406
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	24	498
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	3 291	20 647

Les plus-values de cession comprennent 17 milliers d'euros sur titres de l'activité de portefeuille, et 8 851 milliers d'euros sur titres de placement.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 31

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	4 287	5 154
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	-	292
Reprises de provisions	-	-
Opérations de crédit bail et assimilés	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 287	5 446
Charges diverses	(108)	(1 657)
Quote part des opérations faites en commun	(1 544)	(1 674)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations de provisions	-	-
Opérations de crédit bail et assimilés	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(1 652)	(3 331)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 635	2 115

NOTE 32

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
FRAIS DE PERSONNEL:		
Salaires et traitements	(112 213)	(109 743)
Charges sociales	(52 329)	(53 529)
• Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-	-
Intéressement et participation	(26 068)	(27 494)
Impôts et taxes sur rémunérations	(17 115)	(16 039)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(207 725)	(206 805)
Refacturation et transferts de charges de personnel	5 041	5 079
FRAIS DE PERSONNEL NETS	(202 684)	(201 727)
FRAIS ADMINISTRATIFS:		
Impôts et taxes	(14 375)	(11 507)
Services extérieurs	(124 505)	(117 269)
Autres frais administratifs	-	(414)
TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIVES	(138 880)	(129 190)
Refacturation et transferts de charges administratives	2 983	2 164
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	(135 897)	(127 026)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(338 581)	(328 753)

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature alloués pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 2 529 447 euros et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 358 716 euros.

Notes annexes aux comptes sociaux

32.1 EFFECTIF

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	746	746
Non cadres	2 164	2 300
TOTAL	2 910	3 046

NOTE 33

COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	(101 686)	(152 946)
• Dépréciations sur créances douteuses	(76 165)	(106 792)
• Autres provisions et dépréciations	(25 521)	(46 154)
REPRISES DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	106 148	139 852
• Reprises des dépréciations sur créances douteuses ⁽¹⁾	93 448	101 954
• Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	12 700	37 899
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	4 462	(13 094)
• Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	(1 890)	(2 085)
• Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	(23 239)	(19 197)
• Décote sur prêts restructurés	(809)	(730)
• Récupérations sur créances amorties	1 661	1 154
• Autres pertes	-	-
COÛT DU RISQUE	(19 815)	(33 952)

⁽¹⁾ Dont 17 239 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromise.
Dont 5 966 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises.

⁽²⁾ Dont 34 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

⁽³⁾ Dont 79 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

⁽⁴⁾ Dont 17 239 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 34

RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Dotations aux dépréciations	(11 775)	(5 961)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(11 775)	(5 961)
Reprises des dépréciations	5 723	5 138
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5 723	5 138
Dotations ou reprise nette aux provisions	(6 052)	(822)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(6 052)	(822)
Plus-values de cession réalisées	-	272
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-	272
Moins-values de cession réalisées	(4 335)	(947)
• Sur titres d'investissement	(4 295)	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(37)	(947)
• Pertes sur créances liées à des titres de participation	(4)	-
Solde des plus et moins-values de cession	(4 335)	(675)
• Sur titres d'investissement	(4 295)	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(41)	(675)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	(10 388)	(1 497)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
Plus-values de cessions	622	1 002
Moins-values de cessions	(243)	(307)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	379	695
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	(10 010)	(802)

NOTE 35

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas comptabilisé au cours de l'exercice de produits ni de charges exceptionnels.

NOTE 36

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La somme de 105,551 millions d'euros d'IS inclut 110,393 millions d'euros d'IS dû pour l'exercice 2011.

L'impact des dotations de provisions pour impôts différés s'élève à 1,879 millions d'euros.

La charge d'impôt de l'exercice inclut une économie issue de l'intégration fiscale de 3,62 millions d'euros, dont 3,592 millions d'euros au titre du gain du Groupe Fiscal Crédit agricole, et 0,029 million d'euros au titre du sous-palier Centre-est.

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 37

AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en euros)

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	228 047 980,45
REPORT À NOUVEAU	-
Réserve spéciale loi sur le mécénat	14 170,20
Intérêt aux parts sociales	5 140 250,07
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	17 103 598,53
Versement à la réserve légale	154 342 471,24
Versement aux réserves facultatives	51 447 490,41

NOTE 38

IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de conventions d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 39

PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Centre-est.

(en milliers d'euros)	KPMG		FOGEX	
		%		%
AUDIT				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	137	100	91	100
• Missions accessoires	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	137	100	91	100
AUTRES PRESTATIONS				
• Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
• Technologie de l'information	-	-	-	-
• Audit interne	-	-	-	-
• Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-
TOTAL	137	100	91	100

⁽¹⁾ Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

KPMG Audit
51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9

Fogex S.A.S.
Espace d'activité de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon
71009 Mâcon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69 410 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €.191.453.625

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 9, 14 et 33 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité dont les modalités de calcul sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2011 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes

Lyon et Mâcon, le 24 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Alain Feuillet
Associé

FOGEX S.A.S.



Anne Guillemain
Associée

KPMG Audit
51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9

Fogex S.A.S.
Espace d'activité de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon
71009 Mâcon Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €.191.453.625

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Participation au dispositif SWITCH :

- avec Crédit Agricole SA ;
- personne concernée : Claude Henry, Président
- nature et objet :

Le dispositif Switch, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

- modalité :

Nature	Montant au 31/12/2011	Produit d'intérêt au 31/12/2011
Dépôt de garantie	€ 256.694.426	€ 392.110
Garantie	€ 761.326.000	€ 198.938

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Avances accordées à SAS RUE LA BOETIE :

- Avec SAS RUE LA BOETIE
- Nature : votre Caisse Régionale a accordé diverses avances au profit de SAS Rue La Boétie qui ont fait l'objet d'une rémunération conformément aux différentes conventions signées.
- Montant des sommes reçues au cours de l'exercice

Montant maximal hors intérêts	Modalité rémunération	Solde avance 31/12/2011	Produit d'intérêt au 31/12/2011
€ 194.100.000	Selon avenant conclu en 2009	€ 51.910.683	€ 20.609.126

2- Intégration fiscale au sein du groupe Crédit Agricole :

- avec Crédit Agricole SA ;
- nature et objet : la convention prévoit de réallouer la moitié de l'économie d'impôt liée à la minoration du résultat d'ensemble du groupe fiscal qui résulte de la neutralisation des dividendes intra-groupe. Par ailleurs, la caisse est tête du sous-palier d'intégration fiscale incluant les 135 caisses locales et les filiales suivantes :

PRESTIMMO	SCI GAMBETTA
CREDIT AGRICOLE PARTICIPATIONS	SNC EUROPIMMO
INTERIMOB	SCI 57 COURS DE LA LIBERTE
SCI QUAI JEAN MOULIN	SEPI SNC
WIGGINS FRANCE	SCI DU 36
SCI 113 RUE DES CHARMETTES	CREDIT AGRICOLE CREATION
CENTRE EST PARTICIPATIONS II	SEPI SARL
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	CFF
SCI 5 RUE DU BCEUF	

- modalité : la charge d'impôt sur les sociétés 2011 de 105 551 394 € inclut une économie issue de l'intégration fiscale de 3 621 130 €.

Lyon et Mâcon, le 24 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Alain Feuillet
Associé

FOGEX S.A.S.



Anne Guillemain
Associée

Chapitre 2 :

Les Comptes Consolidés aux normes IFRS

Cadre Général

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE

Le Crédit agricole Centre-est, ayant son siège social 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or - 69410, est une société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 399 973 825. Son code APE est 6419 Z.

Sont rattachées au Crédit agricole Centre-est, 135 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit agricole Centre-est seul, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales en sus des comptes des filiales consolidées.

De par la loi bancaire, le Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit doté des compétences bancaires et commerciales subséquentes et est soumis à la réglementation bancaire.

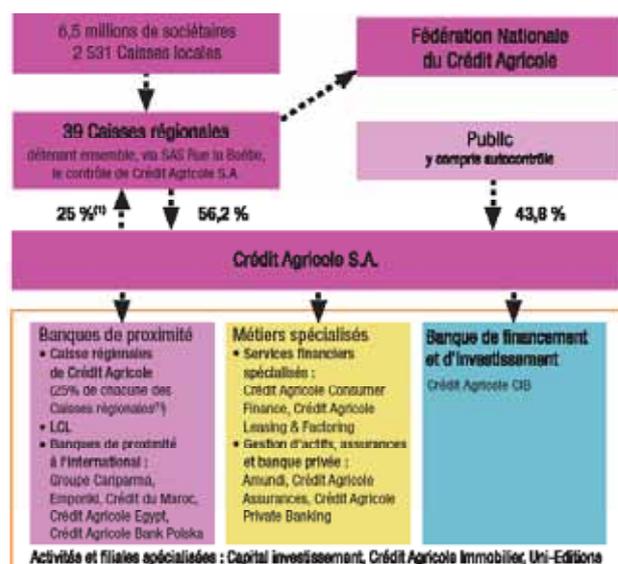
Le Crédit agricole Centre-est exerce également une activité d'assurance.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31 décembre 2011
* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de débiteurs exact de chacune est détaillé dans le note 12 des états financiers.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser

les “avances” (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites “avances-miroir” (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine “monétaire” des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques “Opérations internes au Crédit Agricole”.

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en “Dettes représentées par un titre” ou “Dettes subordonnées”.

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (“FRBLS”) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Cadre Général

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

Autres relations internes

Le capital du Crédit agricole Centre-est est détenu à hauteur de 143 582 milliers d'euros (soit 75%) par les 135 Caisses locales qui lui sont affiliées et à hauteur de 47 871 milliers d'euros (soit 25%) par Crédit Agricole S.A. sous forme de Certificats coopératifs d'associés.

Le Conseil d'administration, constitué de 17 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 12 membres, représentent les principaux dirigeants du Crédit agricole Centre-est. Les avantages au personnel et autres rémunérations les concernant sont présentées en cumul dans le paragraphe 7.1.

• Informations relatives aux parties liées

Les transactions et soldes relatifs aux opérations avec les parties liées sont présentés ci après dès lors qu'ils sont jugés significatifs pour la compréhension des états financiers.

Le Crédit agricole Centre-est a consenti en juin 2011 une avance en compte courant supplémentaire de 32 717 milliers d'euros à la SAS Rue La Boétie. Cette avance a été capitalisée en juillet, (cf § suivant).

Le Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 32 717 milliers d'euros à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie en juillet 2011. Cette souscription a été entièrement réalisée par capitalisation d'avance en compte courant. Le Crédit agricole Centre-est détient ainsi, au 31/12/2011, 5,42% de la SAS Rue La Boétie pour un montant nominal souscrit de 942 131 milliers d'euros.

• Transactions avec les parties liées impactant le compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
INTÉRÊTS REÇUS SUR AVANCES EN COMPTES COURANTS		
• SAS Rue la Boétie	21 529	21 216
• SAS Sacam Développement	882	882
DIVIDENDES REÇUS		
• SAS Rue la Boétie	32 438	30 070
• SAS Sacam Développement	1 211	589

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2011

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	4.1	818 747	807 222
Intérêts et charges assimilées	4.1	(444 714)	(437 681)
Commissions (produits)	4.2	345 987	336 919
Commissions (charges)	4.2	(42 179)	(45 155)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(4 273)	(640)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	31 849	37 022
Produits des autres activités	4.5	50 082	53 822
Charges des autres activités	4.5	(15 688)	(20 054)
PRODUIT NET BANCAIRE		739 811	731 455
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	(359 125)	(346 916)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(14 536)	(16 673)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		366 150	367 866
Coût du risque	4.8	(20 384)	(27 373)
RESULTAT D'EXPLOITATION		345 766	340 493
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		920	570
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	135	234
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
RESULTAT AVANT IMPOT		346 821	341 297
Impôts sur les bénéfices	4.10	(111 239)	(103 585)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RESULTAT NET		235 582	237 712
Intérêts minoritaires		-	-
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		235 582	237 712

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2011

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		235 582	237 712
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	60
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(21 208)	(6 742)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-	-
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		1 332	(625)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE, HORS ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		(19 876)	(7 307)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence ⁽¹⁾		668	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4.11	(19 208)	(7 307)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		216 374	230 405
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		-	-
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		216 374	230 405

⁽¹⁾ La "QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence" est incluse dans les réserves consolidées du Groupe Crédit agricole Centre-est en 2010 pour 5 458 milliers d'euros.

Les montants sont présentés net d'impôts.

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2011

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales	6.1	94 279	94 275
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	101 833	157 811
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	88 556	121 055
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4 - 6.6	1 385 688	1 289 214
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	3 127 771	2 384 184
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	17 150 211	16 511 920
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			2 959
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6 - 6.9	965 151	837 380
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	68 310	123 092
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	479 586	314 721
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.2	30 472	28 073
Immeubles de placement	6.14	196 767	199 135
Immobilisations corporelles	6.15	93 122	95 301
Immobilisations incorporelles	6.15	16 264	16 468
Écarts d'acquisition		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		23 798 010	22 175 588

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2011

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales	6.1	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	13 138	23 742
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	5 437	4 991
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	12 018 739	11 152 791
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	7 049 329	6 700 098
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	848 276	600 208
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		61 065	84 261
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	13 539	91 985
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	377 238	344 468
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.17	44 700	45 132
Dettes subordonnées	3.2 - 3.3 - 6.10	-	-
TOTAL DETTES		20 431 461	19 047 676
Capitaux propres		3 366 549	3 127 912
• Capitaux propres part du Groupe		3 366 534	3 127 896
- Capital et réserves liées		595 280	551 504
- Réserves consolidées		2 531 233	2 320 492
- Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		4 439	18 188
- Résultat de l'exercice		235 582	237 712
• Intérêts minoritaires		15	16
TOTAL DU PASSIF		23 798 010	22 175 588

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2011

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres consolidés part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital ⁽¹⁾	Elimination des titres auto-détenus						
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2010	315 363	2 702 971	(143 582)	2 874 752	25 495	0	2 900 248	15	2 900 263
Augmentation de capital	18 992			18 992			18 992		18 992
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2010		(20 960)		(20 960)			(20 960)		(20 960)
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	18 992	(20 960)	0	(1 968)	0	0	(1 968)		(1 968)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	(7 307)		(7 307)		(7 307)
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence ⁽²⁾		4 203		4 203			4 203		4 203
Résultat au 31 décembre 2010				0		237 712	237 712		237 712
Autres variations		(4 991)		(4 991)			(4 991)		(4 991)
Capitaux propres au 31/12/2010	334 355	2 681 223	(143 582)	2 871 996	18 188	237 712	3 127 897	15	3 127 912
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010	334 355	2 681 223	(143 582)	2 871 996	18 188	237 712	3 127 897	15	3 127 912
Affectation du résultat au 31/12/2010		237 712		237 712		(237 712)	0		0
Reclassement des réserves de conversion des entreprises associées mises en équivalence		(5 338)		(5 338)	5 338		0		0
Reclassement des réserves liées aux actifs disponibles à la vente des entreprises associées mises en équivalence		(120)		(120)	120		0		0
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2011	334 355	2 913 477	(143 582)	3 104 250	23 646	0	3 127 897	15	3 127 912
Augmentation de capital	43 776	0		43 776			43 776		43 776
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2011		(21 504)		(21 504)			(21 504)		(21 504)
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires		0		0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	43 776	(21 504)		22 272			22 272		22 272
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	(19 876)		(19 876)		(19 876)
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence ⁽²⁾		0		0	668		668		668
Résultat au 31 décembre 2011		235 582		235 582			235 582	0	235 582
Autres variations		(9)		(9)			(9)		(9)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	378 131	3 127 546	(143 582)	3 362 095	4 438	0	3 366 534	15	3 366 549

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) La ligne "Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence" inclut pour 2010 la variation "des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" pour un montant de 4 203 milliers d'euros. En 2011 cette variation est présentée dans la colonne "des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres".

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2011

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres enregistrent une progression de 238 637 milliers d'euros sur l'exercice 2011, passant de 3 127 912 milliers d'euros au 31 décembre 2010 à 3 366 549 milliers d'euros au décembre 2011. Cette variation provient essentiellement des éléments suivants :

- Augmentation de capital souscrite par les sociétaires des Caisses locales : **+ 43 776** milliers d'euros,
- Distribution de dividendes sur l'exercice : **- 21 504** milliers d'euros, dont 17 457 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenu par Crédit agricole SA et 4 047 milliers d'euros au titre de la rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des Caisses locales,
- Résultat bénéficiaire au 31 décembre 2011 : **+ 235 582** milliers d'euros,
- Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : **- 19 876** milliers d'euros se décomposant comme suit :
 - Variation des réserves liées aux actifs financiers disponibles à la vente : **-21 208** milliers d'euros.
 - Variations des gains et pertes actuariels sur avantage postérieur à l'emploi : **+1 332** milliers d'euros.
- Quote part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence : **+ 668** milliers d'euros :
 - Variations des réserves de conversion : **+823** milliers d'euros liés à l'évolution de la parité euros / CHF.
 - Variation des réserves liées aux actifs financiers disponibles à la vente : **+21** milliers d'euros.
 - Variations des gains et pertes actuariel sur avantage postérieur à l'emploi : **- 176** milliers d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit agricole Centre-est en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2011

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	346 821	341 297
Dotations nettes aux amortissement et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 944	25 941
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	28 207	20 367
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(920)	(570)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(131)	441
Resultat net des activités d'investissement	-	-
Resultat net des activités de financement	-	-
Autres mouvements	26 375	415
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	67 475	46 594
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	214 304	(27 189)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(328 442)	(624 393)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	105 862	(71 489)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(179 251)	438
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	353
Impôts versés	(132 424)	(57 290)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(319 951)	(779 570)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	94 345	(391 679)
Flux liés aux participations⁽¹⁾	(10 193)	(631)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(11 633)	(16 179)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(21 826)	(16 810)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	22 272	(1 968)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	22 272	(1 968)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B+ C + D)	94 791	(410 457)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	107 568	518 025
Solde net des comptes de caisse, banques centrales*	94 181	122 733
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	13 387	395 292
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	202 359	107 568
Solde net des comptes de caisse, banques centrales*	94 204	94 181
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	108 155	13 387
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(94 791)	410 457

* Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1.

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.8. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2011, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe Crédit agricole centre-est s'élève à -10 193 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Décaissement lié à l'acquisition de titres de participations non consolidés : - 9 422 milliers d'euros, essentiellement composé des opérations suivantes :

États Financiers Consolidés au 31 Décembre 2011

- Décaissement de - 2 900 milliers d'euros relatifs à la création d'une structure de capital-risque "CAC PME" en association avec 3 autres Caisses régionale de Crédit agricole,
 - Décaissement de - 1 891 milliers d'euros relatifs à la prise de participation dans SACAM Fianet,
 - Décaissement de - 1 435 milliers d'euros relatifs à l'augmentation de capital de SACAM avenir,
 - Décaissement de 2 180 milliers d'euros lié à une libération complémentaire de capital de SACAM international.
 - Décaissements de - **817** milliers d'euros pour l'acquisition de titres de Crédit agricole Financement Suisse (filiale consolidée par mises en équivalence). Cette opération fait suite à l'augmentation de capital de la structure et permet au Crédit agricole Centre-est de ne pas diluer son pourcentage de détention sur cette structure.
 - Encaissements liés aux cessions de titres de participations non consolidés : + **46** milliers d'euros.
- Le groupe Crédit agricole Centre-est a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie pour un montant de 32 717 milliers d'euros par capitalisation d'avance en compte courant. Cette opération n'apparaît pas dans les flux d'investissements de ce tableau puisqu'elle n'a pas requis de décaissement.

⁽²⁾ Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (+ 22 272 milliers d'euros) comprend :

- Encaissement de 43 776 milliers d'euros relatif à l'augmentation de capital des Caisses locales souscrite par les sociétaires,
- Décaissement de 17 457 milliers d'euros au titre des dividendes versés par le Crédit agricole Centre-est à Crédit agricole SA,
- Décaissement de 4 047 milliers d'euros liés aux dividendes versées par les Caisses locales à leurs sociétaires.

Notes annexes aux états financiers

1 - PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13.	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers.	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

Le groupe Crédit agricole Centre-est n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit agricole Centre-est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

Notes annexes aux états financiers

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à la juste valeur
- Participations non consolidées
- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs
- Dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
- Dépréciations des créances irrécouvrables
- Provisions
- Actifs d'impôts différés
- La valorisation des entités mises en équivalence

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1 Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- *Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option*

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit agricole Centre-est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le Crédit agricole Centre-est a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur sur option pour les actifs suivants :

BMTN, EMTN ou obligation dont le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte, car son taux est indexé sur des actions, paniers d'actions ou indices.

Le Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabilisation de l'instrument hybride à la juste valeur sur option sans séparation pour ces actifs financiers.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations. Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit agricole Centre-est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit agricole Centre-est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le Crédit agricole Centre-est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit agricole Centre-est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères et afin de répondre à un besoin d'harmonisation des critères retenus dans le Groupe, le Crédit agricole Centre-est constate pour la première fois dans ses comptes clos au 31 décembre 2011 une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une "nature particulière" : ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus - dans ce contexte - d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers).

Cette évolution est sans impact sur les états financiers du Groupe Centre-est.

Notes annexes aux états financiers

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Le Crédit agricole Centre-est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2 Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Le Crédit agricole Centre-est n'a réalisé aucun reclassement de cette nature en 2011 comme en 2010.

1.3.2.3 Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur

par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant

Notes annexes aux états financiers

à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Crédit agricole Centre-est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit agricole Centre-est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- **Dépréciations sur encours en souffrance** : Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II. Dans le cadre du projet Bâle II, le Crédit agricole Centre-est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39. L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction. Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.
- **Autres dépréciations sur base collective** : Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. L'encours des provisions sectorielles s'élève à 156 467 milliers d'euros dont 25 730 milliers d'euros pour la filière viticole, ovin et bovin, 14 700 milliers d'euros pour la filière immobilière, 68 200 milliers d'euros relatifs aux crédits habitats, 9 710 milliers d'euros pour les opérations de LBO et 38 127 milliers d'euros sur le secteur des professionnels.

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications. Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.4 Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions

définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**

- *Distinction dettes - capitaux propres*

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

1.3.2.5 Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

1.3.2.6 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite "carve out"). De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Notes annexes aux états financiers

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- **couverture de juste valeur** : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- **couverture de flux de trésorerie** : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- **couverture d'investissement net à l'étranger** : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.3.2.7 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **Niveau 1** : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit agricole Centre-est retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **Niveau 2** : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en **niveau 2** :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Notes annexes aux états financiers

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

1.3.2.8 Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.9 Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit agricole Centre-est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

1.3.2.10 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ;
- ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.11 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.3 Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit agricole Centre-est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit agricole Centre-est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.
- Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17

1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

• Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le Crédit agricole Centre-est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Notes annexes aux états financiers

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit agricole Centre-est n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Crédit agricole Centre-est a souscrit des assurances auprès de PRÉDICA et d'ADICAM.

• Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Aucune action de ce type n'a été octroyée aux salariés du Crédit agricole Centre-est.

1.3.6 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur OPCVM, lorsqu'elles sont taxables ne donnent pas lieu à constatation d'impôts différés.

Notes annexes aux états financiers

En effet, lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Les plus-values sur les titres de participation relevant du régime fiscal de la prépondérance immobilière sont taxées au taux de droit commun. Les plus-values latentes à la clôture de l'exercice génèrent donc une différence temporaire donnant lieu au calcul d'un impôt différé selon les critères et taux d'imposition de droit commun.

Les moins-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, ne sont pas déductibles.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;

et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable ;

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

1.3.7 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 20 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Notes annexes aux états financiers

1.3.8 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actif concerné par cette norme IFRS 5.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31 et SIC 12)

1.4.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut la Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est ainsi que toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31 celle-ci dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est

Notes annexes aux états financiers

présupposé lorsque le Crédit agricole Centre-est détient directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote existants et potentiels.

- **Les normes de consolidation du Groupe Crédit agricole**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit agricole Centre-est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière, prises de décisions politiques et commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit agricole Centre-est et ses 135 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

- **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit agricole Centre-est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit agricole Centre-est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit agricole Centre-est est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

- **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit agricole Centre-est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des

Notes annexes aux états financiers

titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

1.4.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

1.4.5 Regroupements d'entreprises - Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun notamment les fusions de Caisses régionales, lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux

critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Crédit agricole Centre-est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste "Réserves consolidées part du Groupe" ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Crédit agricole Centre-est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

Notes annexes aux états financiers

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Le Groupe Crédit agricole Centre-est n'a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2011. Les différences de première consolidation relatives aux sociétés Europimmo et Sepi sont affectées à la valeur des immeubles.

Notes annexes aux états financiers

2 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	MÉTHODE
ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS			
CA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	IG
CRÉDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE	17,00	17,00	MEQ
ACTIVITÉ DE MOYENS			
CAPIMO	100,00	100,00	IG
ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE			
PRESTIMMO	100,00	100,00	IG
EUROPIMMO	100,00	100,00	IG
SEPI	100,00	100,00	IG
CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	100,00	100,00	IG
ACTIVITÉ DE PRISES DE PARTICIPATIONS			
CALIXTE INVESTISSEMENT	100,00	100,00	IG
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS			
CAPI CENTRE-EST	99,99	99,99	IG

2.1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Néant.

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente", sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2011, les principales participations non consolidées dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS RUE LA BOETIE	940 984	5,42%	908 916	5,42%
SACAM DEVELOPPEMENT	43 578	5,72%	49 603	5,72%
SACAM INTERNATIONAL	32 656	5,42%	42 935	5,42%
SACAM AVENIR	6 402	5,64%	4 964	5,61%
SACAM PARTICIPATIONS	3 164	3,91%	2 930	3,91%
CAC PME	2 900	38,67%	-	
SIPAREX ASSOCIES	2 732	5,95%	2 660	6,47%
SCI CAM	2 575	4,10%	2 489	4,10%
CA CREATION	2 386	100,00%	2 549	100,00%
SACAM FIRECA	2 378	4,86%	1 135	4,86%
AUTRES TITRES NON CONSOLIDES	20 030		13 503	
VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS⁽¹⁾	1 059 786		1 031 684	

⁽¹⁾ Dont - 3 462 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable au 31/12/2011.
Dont - 2 182 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable au 31/12/2010.

Notes annexes aux états financiers

2.3 Opération de titrisation et fonds dédiés

Le Crédit agricole Centre-est détient 99.99% du fonds dédié Capi Centre-est. Celui-ci est consolidé par la méthode de l'intégration globale. Le bilan de cette structure est essentiellement composé d'actifs financiers disponibles à la vente (267 888 K€ pour un total bilan de 274 956 K€).

3 - GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque bancaire au sein du Crédit agricole Centre-est est assurée par les directions qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le Rapport de gestion, chapitre "Politique de couverture des risques", comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion - chapitre "Politique de couverture des risques").

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

3.1.1 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	101 833	157 811
Instrumentés dérivés de couverture	88 556	121 055
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	223 496	160 763
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	13 463	67 348
Prêts et créances sur la clientèle	17 150 211	16 511 920
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	965 151	837 380
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (NETS DE DÉPRÉCIATIONS)	18 542 710	17 856 277
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 959 290	1 918 162
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	476 128	422 287
Provisions - Engagements par signature	(4 390)	(3 476)
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NETS DE PROVISIONS)	2 431 028	2 336 973
TOTAL EXPOSITION NETTE	20 973 738	20 193 250

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Notes annexes aux états financiers

3.1.2 Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

3.1.2.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	19 839	-	-	-	19 839
Banques centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	13 463	-	-	-	13 463
Institutions non établissements de crédit	2 036 611	3 813	3 216	-	2 033 395
Grandes entreprises	2 320 955	72 697	53 132	-	2 267 823
Clientèle de détail	13 164 136	226 048	155 703	179 279	12 829 154
TOTAL*(1)	17 555 004	302 558	212 051	179 279	17 163 674
CRÉANCES RATTACHÉES NETTES					
VALEURS AU BILAN					17 163 674

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 28 010 milliers d'euros.

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	8 925	-	-	-	8 925
Banques centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	67 330	-	-	-	67 330
Institutions non établissements de crédit	2 128 462	3 160	2 673	-	2 125 789
Grandes entreprises	2 183 999	86 197	57 743	18 935	2 107 321
Clientèle de détail	12 508 229	211 341	151 059	148 176	12 208 994
TOTAL*	16 896 945	300 698	211 475	167 111	16 518 359
CRÉANCES RATTACHÉES NETTES					60 909
VALEURS AU BILAN					16 579 268

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 27 732 milliers d'euros.

3.1.2.2 Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administrations centrales	107	-
Institutions non établissements de crédit	279 659	265 477
Grandes entreprises	319 306	288 891
Clientèle de détail	1 360 218	1 363 794
TOTAL	1 959 290	1 918 162
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administrations centrales	448	-
Institutions non établissements de crédit	32 963	22 614
Grandes entreprises	201 905	145 026
Clientèle de détail	241 253	255 180
TOTAL	476 569	422 820

Notes annexes aux états financiers

3.1.2.3 Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	99 039	76 699
Grandes entreprises	1 944 475	1 980 894
Clientèle de détail	5 005 815	4 572 415
TOTAL⁽¹⁾	7 049 329	6 630 008
Dettes rattachées		70 090
VALEUR AU BILAN	7 049 329	6 700 098

⁽¹⁾ Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

3.1.3 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)		31/12/2011						
		Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
		<= 90 jours	91 jours à 180 jours	181 jours à 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	3 846	(5 126)
Instruments de dettes	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	7 738	(3 262)
	Institutions non Ets Crédit	-	-	-	-	-	-	-
	Grandes Entreprises	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle : Encours sains prêts et avances	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	18 407	-	-	-	18 407	-	-
	Institutions non Ets Crédit	48 758	351	-	-	49 109	597	(3 216)
Grandes Entreprises		100 589	5 895	5 246	2 610	114 340	19 565	(53 132)
	Clientèle de détail	143 850	3 041	1 109	198	148 198	70 345	(334 982)

Les garanties et autres réhaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriérés de paiement sont pris en compte pour la détermination des provisions.

(en milliers d'euros)		31/12/2010						
		Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
		<= 90 jours	91 jours à 180 jours	181 jours à 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	7 849	3 149	(4 700)
Instruments de dettes	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	-	-	-	-	11 002	8 173	(2 829)
	Institutions non Ets Crédit	-	-	-	-	-	-	-
	Grandes Entreprises	-	-	-	-	192	-	(192)
Clientèle : Encours sains prêts et avances	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
	Institutions non Ets Crédit	16 565	45	-	-	3 232	487	(2 745)
Grandes Entreprises		88 986	3 038	6 632	1 210	92 051	28 454	(63 597)
	Clientèle de détail	130 135	1 849	2 468	289	227 881	60 282	(167 599)

La provision collective de 167 111 milliers d'euros n'a pas fait l'objet d'une affectation par agent économique.

Les garanties et autres réhaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriérés de paiement sont pris en compte pour la détermination des provisions.

Notes annexes aux états financiers

3.1.4 Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	121 060	79 531	200 591	181 522	60 959	242 481
Risques sur les autres contreparties	2 684	891	3 575	1 546	602	2 148
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	123 744	80 422	204 166	183 068	61 561	244 629
Dont risques sur contrats de :						
• Taux d'intérêt, change et matières premières	-	-	-	-	-	-
• Dérivés actions et sur indices	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
INCIDENCES DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRIALISATION	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRIALISATION	123 744	80 422	204 166	183 068	61 561	244 629

* Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2 Risque de marché

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.2.1 Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Notes annexes aux états financiers

3.2.1.1 Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	16 234	62 629	9 690	88 556	121 055
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	16 234	62 629	6 205	85 068	116 316
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	3 485	3 488	4 739
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-	16 234	62 629	9 690	88 556	121 055
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	-	-	-	16 234	62 629	9 690	88 556	121 055

3.2.1.2 Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	-	1 221	4 216	5 437	4 991
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	1 221	4 216	5 437	4 991
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-	-	1 221	4 216	5 437	4 991
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	-	-	-	-	1 221	4 216	5 437	4 991

Notes annexes aux états financiers

3.2.1.3 Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	-	432	4 856	5 288	19 172
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	387	914	1 301	13 201
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps-floors-collars	-	-	-	-	45	3 942	3 987	5 971
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or :	-	-	-	347	117	-	464	71
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	347	117	-	464	71
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-	347	549	4 856	5 752	19 243
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	-	-	-	347	549	4 856	5 752	19 243

3.2.1.4 Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	5	215	12 454	12 674	23 671
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	5	215	11 423	11 643	21 689
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	1 031	1 031	1 982
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or :	-	-	-	347	117	-	464	71
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	347	117	-	464	71
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-	352	332	12 454	13 138	23 742
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	-	-	-	352	332	12 454	13 138	23 742

Notes annexes aux états financiers

3.2.2 Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 832 335	3 386 522
• Futures	-	-
• FRA	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	1 596 930	2 220 075
• Options de taux	-	-
• Caps-floors-collars	1 235 405	1 166 447
• Autres instruments conditionnels	-	-
Instruments de devises et or :	389 478	276 576
• Change à terme	211 464	217 548
• Opérations fermes de change	-	-
• Options de change	178 014	59 028
Autres instruments :	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-
• Dérivés de crédits	-	-
• Autres	-	-
SOUS TOTAL	3 010 349	3 445 550
• Opérations de change à terme	211 464	217 548
VALEURS NETTES AU BILAN	3 221 813	3 663 098

- **Risque de change**

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	22 123 621	22 123 861	20 668 710	20 655 030
Autres devises de l'UE	3 690	3 694	2 671	1 714
USD	22 503	22 771	28 586	29 489
JPY	318	318	1	1
Autres devises	1 647 878	1 647 366	1 475 620	1 489 354
TOTAL BILAN	23 798 010	23 798 010	22 175 588	22 175 588

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – chapitre “Politique de couverture des risques”).

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Notes annexes aux états financiers

3.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 017 476	64 931	626 019	1 419 345	3 127 771
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 205 817	1 649 562	5 676 372	9 009 790	17 541 541
TOTAL⁽¹⁾	2 223 293	1 714 493	6 302 391	10 429 135	20 669 312
Dépréciations					391 330
VALEURS NETTES AU BILAN					20 277 982

⁽¹⁾ Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	832 614	260 803	628 200	623 466	2 345 083
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	961 998	1 608 899	5 400 014	8 858 704	16 829 615
TOTAL	1 794 612	1 869 702	6 028 214	9 482 170	19 174 698
Créances rattachées					122 458
Dépréciations					401 052
VALEURS NETTES AU BILAN					18 896 104

3.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 330 797	2 595 562	3 296 782	2 795 595	12 018 736
Dettes envers la clientèle	4 578 275	506 114	1 958 265	6 678	7 049 332
TOTAL⁽¹⁾	7 909 072	3 101 676	5 255 047	2 802 273	19 068 068
VALEUR AU BILAN					19 068 068

⁽¹⁾ Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 052 129	2 485 619	3 074 924	2 519 180	11 131 852
Dettes envers la clientèle	4 280 040	359 408	1 966 939	23 621	6 630 008
TOTAL	7 332 169	2 845 027	5 041 863	2 542 801	17 761 860
Dettes Rattachées					91 029
VALEUR AU BILAN					17 852 889

Notes annexes aux états financiers

3.3.3 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	2 114	901	235	-	3 250
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	412 222	3 810	37 583	391 411	845 026
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
TOTAL⁽¹⁾	414 336	4 711	37 818	391 411	848 276
VALEUR AU BILAN					848 276
DETTES SUBORDONNÉES					
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-
TOTAL⁽¹⁾	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN					-

⁽¹⁾ Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	2 441	115	928	-	3 484
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	152 562	1 593	23 023	414 024	591 202
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
TOTAL	155 003	1 708	23 951	414 024	594 686
Dettes rattachées					5 522
VALEUR AU BILAN					600 208
DETTES SUBORDONNÉES					
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Dettes rattachées					-
VALEUR AU BILAN					-

3.4 Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Notes annexes aux états financiers

3.4.1 Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

3.4.2 Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable. Le Crédit agricole Centre-est n'a pas recours à ce type de couverture.

3.4.3 Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

3.4.4 Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	88 556	5 437	1 818 517	121 055	4 991	1 951 950
Taux d'intérêt	88 556	5 437	1 818 517	121 055	4 991	1 951 950
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	88 556	5 437	1 818 517	121 055	4 991	1 951 950

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion - chapitre "Politique de couverture des risques").

Le **risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Notes annexes aux états financiers

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes “adéquation des fonds propres des entreprises d’investissement et des établissements de crédit” et “conglomérats financiers”, le Crédit agricole Centre-est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit agricole Centre-est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l’Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L’arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les “exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d’investissement” et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit agricole Centre-est a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu’au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l’exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l’exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations et titres subordonnés remboursables dans d’autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s’imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base (tier 1)	2 711 217	2 839 186
Fonds propres complémentaires (tier 2)	24 051	17 180
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déduction des fonds propres de base et complémentaire	(850 693)	(1 169 724)
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	1 884 575	1 686 642

En application de la réglementation, le Crédit agricole Centre-est doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2011 comme en 2010, le Crédit agricole Centre-est a répondu à ces exigences réglementaires.

Notes annexes aux états financiers

4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 278	9 109
Sur opérations internes au Crédit Agricole	83 221	78 590
Sur opérations avec la clientèle	629 341	611 542
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 181	3 698
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	39 629	33 233
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	60 097	71 050
Sur opérations de location-financement	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
PRODUITS D'INTÉRÊTS⁽¹⁾⁽²⁾	818 747	807 222
Sur opérations avec les établissements de crédit	(63)	(7 363)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(291 211)	(271 703)
Sur opérations avec la clientèle	(89 511)	(105 280)
Sur dettes représentées par un titre	(41 999)	(39 251)
Sur dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(21 929)	(14 083)
Sur opérations de location-financement	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(444 714)	(437 681)

⁽¹⁾ Dont 9 587 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 9 508 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

⁽²⁾ Dont 8 108 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 6 107 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	965	(5)	960	1 120	(4)	1 116
Sur opérations internes au Crédit Agricole	53 869	(20 225)	33 644	54 692	(20 897)	33 795
Sur opérations avec la clientèle	80 588	(1 819)	78 769	78 324	(2 660)	75 664
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	630	-	630	554	-	554
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	9 526	(1 506)	8 020	7 937	(1 011)	6 926
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	194 401	(18 354)	176 047	188 241	(20 426)	167 815
Gestion d'OPCVM, Fiducie et activités analogues	6 008	(270)	5 738	6 051	(157)	5 894
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	345 987	(42 179)	303 808	336 919	(45 155)	291 764

Notes annexes aux états financiers

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	(5 824)	(8 346)
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	(3 199)	2 512
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 697	3 559
Résultat de comptabilité de couverture	1 053	1 635
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	(4 273)	(640)

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	7 691	(7 691)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	5 177	(2 514)	2 663
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	2 514	(5 177)	(2 663)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	144 809	(144 809)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	83 193	(61 616)	21 577
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	61 616	(83 193)	(21 577)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	1 619	(566)	1 053
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1 619	(566)	1 053
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	154 119	(153 066)	1 053

(en milliers d'euros)	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 591	(2 188)	403
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 466	-	2 466
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	125	(2 188)	(2 063)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	32 323	(31 091)	1 232
Variations de juste valeur des éléments couverts	30 807	-	30 807
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 516	(31 091)	(29 575)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	34 914	(33 279)	1 635

Notes annexes aux états financiers

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	33 666	30 543
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*	4 451	7 585
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) ⁽¹⁾	(1 973)	(1 106)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances ⁽²⁾	(4 295)	-
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	31 849	37 022

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

⁽¹⁾ Les pertes sur titres dépréciés durablement se décomposent comme suit au 31 décembre 2011 :

- dépréciation durable de titres de participations : 1 378 milliers d'euros ;
- dépréciation durable sur autres titres : 595 milliers d'euros.

⁽²⁾ Les moins values sur cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance, - 4 295 milliers d'euros au 31 décembre 2011 concernent :

- cession d'obligations d'état Grec générant une moins value de 2 995 milliers d'euros ;
- cession d'obligations d'état Irlandais générant une moins value de 1 300 milliers d'euros.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	390
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	22 850	20 594
Autres produits (charges) nets	11 544	12 784
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	34 394	33 768

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	214 030	210 726
Impôts et taxes	17 831	15 144
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	127 264	121 046
CHARGES D'EXPLOITATION	359 125	346 916

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit agricole Centre-est.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2011				2010
	KPMG	FOGEX	ERNST & YOUNG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	185	88	12	285	286
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	-	-	32	32	58
TOTAL	185	88	44	317	344

Notes annexes aux états financiers

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	(14 777)	(16 696)
• immobilisations corporelles	(14 703)	(16 402)
• immobilisations incorporelles	(74)	(294)
Dotations aux dépréciations	241	23
• immobilisations corporelles	241	23
• immobilisations incorporelles	-	-
TOTAL	(14 536)	(16 673)

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	(102 053)	(147 052)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(433)	-
Prêts et créances	(97 813)	(141 963)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	(92)	(190)
Engagement par signature	(1 743)	(3 238)
Risques et charges	(1 972)	(1 661)
REPRISES DE PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS	82 899	121 783
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	192	1 335
Prêts et créances	79 629	115 402
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	58	77
Engagement par signature	829	3 260
Risques et charges	2 191	1 709
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	(19 154)	(25 269)
Plus ou moins valeurs de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	(192)	(400)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(1 780)	(2 085)
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 661	1 154
Décotes sur crédits restructurés	(809)	(730)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(110)	(43)
COÛT DU RISQUE	(20 384)	(27 373)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	135	234
Plus-values de cession	404	603
Moins-values de cession	(269)	(369)
TITRES DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	135	234

Notes annexes aux états financiers

4.10 Impôts

4.10.1 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	114 163	108 783
Charge d'impôt différé	-2 924	-5 198
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	111 239	103 585

4.10.2 Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

(en milliers d'euros)	31/12/2011		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	235 582		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	111 239		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	346 821	36,10%	125 202
Différences permanentes	(17 736)	36,10%	(6 403)
Différences temporaires ⁽¹⁾	(9 903)	36,10%	(3 575)
Effets des résultats en pertes	495	36,10%	179
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	(4 582)	36,10%	(1 654)
Effets de la non imposition - régime spécial			
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)			875
Intégration fiscale	(9 377)	36,10%	(3 385)
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			111 239

(en milliers d'euros)	31/12/2010		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	237 712		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	103 585		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	341 297	34,43%	117 509
Différences permanentes	38 293	34,43%	13 184
Différences temporaires ⁽¹⁾	(61 391)	34,43%	(21 137)
Effets des résultats en pertes	1 202	34,43%	414
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	(7 423)	34,43%	(2 556)
Effets de la non imposition - régime spécial			
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)			(555)
Intégration fiscale	(9 508)	34,43%	(3 274)
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			103 585

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

⁽¹⁾ Les différences temporaires pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sont essentiellement composées en 2011 comme en 2010 des déductions ou réintégrations liées aux sociétés transparentes fiscalement.

A noter que le montant 2010 (- 61 391 milliers d'euros en base) intégrait les déductions des quotes-parts déficitaires des GIE fiscaux Andante Bail et Chiara bail (tous deux mis en place lors de cet exercice) pour - 62 525 milliers d'euros.

Notes annexes aux états financiers

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		(17 696)			(17 696)
Transfert en compte de résultat		(3 512)			(3 512)
Variation de l'écart de conversion					
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				1 332	1 332
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	823	21		(176)	668
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	823	(21 187)		1 156	(19 208)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)					
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2011⁽¹⁾	823	(21 187)		1 156	(19 208)
Variation de juste valeur	60	(6 742)	-	-	(6 682)
Transfert en compte de résultat	-	-	-	-	-
Variation de l'écart de conversion	-	-	-	-	-
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-	-	(625)	(625)
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-	-	-	-
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	60	(6 742)	-	(625)	(7 307)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)	-	-	-	-	-
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2010⁽¹⁾	60	(6 742)	-	(625)	(7 307)

⁽¹⁾ Les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Montant brut	-24 360	-5 526
Impôt	3 173	-1 216
TOTAL NET	-21 187	-6 742

5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le montant des opérations réalisées par le Crédit agricole Centre-est à l'étranger ne nécessite pas l'établissement d'une analyse par zones géographiques.

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est étant une banque de détail, l'analyse par pôles d'activité n'est pas significative.

Notes annexes aux états financiers

6 - NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	82 008		82 296	
Banques centrales	12 196		11 885	
Total en principal	94 204	0	94 181	0
Créances rattachées	75		94	
VALEUR AU BILAN	94 279	0	94 275	0

6.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

6.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 752	19 243
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	96 081	138 568
VALEUR AU BILAN	101 833	157 811

6.2.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Instruments dérivés	5 752	19 243
VALEUR AU BILAN	5 752	19 243

6.2.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	96 081	138 568
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	96 081	138 568
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
VALEUR AU BILAN	96 081	138 568

Notes annexes aux états financiers

6.2.4 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 138	23 742
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	13 138	23 742

6.2.5 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	13 138	23 742
VALEUR AU BILAN	13 138	23 742

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.2 et 3.4 relative à la couverture de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	223 496	4 194	2 814	160 763	7 039	243
Actions et autres titres à revenu variable	102 406	6 932	2 765	96 767	9 341	561
Titres de participation non consolidés	1 059 786	9 829	15 742	1 031 684	14 925	6 474
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE⁽¹⁾	1 385 688	20 955	21 321	1 289 214	31 305	7 278
Impôts		(4 005)	(1 758)		(5 596)	(164)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)		16 950	19 563		25 709	7 114

⁽¹⁾ Dont 8 388 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2011 et 7 721 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Notes annexes aux états financiers

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

6.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et prêts	5 238	5 418
• dont comptes ordinaires débiteurs sains	4 508	4 650
• dont comptes et prêts au jour le jour sains	-	-
• dont comptes et prêts à terme	730	768
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	53 869
Prêts subordonnés	8 208	8 043
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Autres prêts et créances	-	-
TOTAL	13 446	67 330
Créances rattachées	17	18
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE	13 463	67 348
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires	105 174	26 236
Comptes et avances à terme	2 974 793	2 251 517
Prêts subordonnés	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
TOTAL	3 079 967	2 277 753
Créances rattachées	34 341	39 083
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE	3 114 308	2 316 836
VALEUR NETTE AU BILAN	3 127 771	2 384 184

Notes annexes aux états financiers

6.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	49 693	48 412
Autres concours à la clientèle	17 163 057	16 272 497
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	22 020	86 200
Titres non cotés sur un marché actif	6 342	6 296
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	94 699	244 652
Comptes ordinaires débiteurs	205 730	171 558
TOTAL⁽¹⁾	17 541 541	16 829 615
Créances rattachées		83 357
Dépréciations	391 330	401 052
VALEUR NETTE	17 150 211	16 511 920
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
TOTAL⁽¹⁾	-	-
Créances rattachées		-
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	17 150 211	16 511 920

Au cours de l'année 2011, le Crédit agricole Centre-est a apporté 5 432 963 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 265 044 milliers d'euros en 2010. Le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit agricole Centre-est a apporté :

- 2 011 086 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 804 891 milliers d'euros en 2010 ;
- 608 923 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 785 287 milliers d'euros en 2010 ;
- 1 154 622 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 050 390 milliers d'euros en 2010 ;
- 1 658 332 milliers d'euros de créances à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 624 476 milliers d'euros en 2010.

Notes annexes aux états financiers

6.6 Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/10	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/11
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-	-	-	-	-	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(401 052)	-	(103 423)	113 145	-	-	(391 330)
dont dépréciations collectives	(167 111)	-	(21 804)	9 636	-	-	(179 279)
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	-	-	-	-	-	-	-
TITRES DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	(7 721)	-	(2 406)	1 739	-	-	(8 388)
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	(667)	-	(91)	245	-	-	(513)
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(409 440)	-	(105 920)	115 129	-	-	(400 231)

(en milliers d'euros)	31/12/09	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/10
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-	-	-	-	-	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(399 400)	-	(147 353)	145 701	-	-	(401 052)
dont dépréciations collectives	(157 900)	-	(41 233)	32 022	-	-	(167 111)
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	-	-	-	-	-	-	-
TITRES DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	(9 385)	-	(1 106)	2 770	-	-	(7 721)
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(409 447)	-	(148 649)	148 656	-	-	(409 440)

Notes annexes aux états financiers

6.7 Exposition au risque souverain

Le Crédit agricole Centre-est n'est exposé, au 31/12/2011, à aucune dette souveraine étrangère.

6.8 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

6.8.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et emprunts	1 702	198
• dont comptes ordinaires créditeurs	1 527	183
• dont comptes et emprunts à terme	2	15
• dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
SOUS-TOTAL	1 702	198
Dettes rattachées	6	1
TOTAL	1 708	199
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs	-	17 316
Comptes et avances à terme	11 993 334	11 114 338
SOUS-TOTAL	11 993 334	11 131 654
Dettes rattachées	23 697	20 938
TOTAL	12 017 031	11 152 592
VALEUR AU BILAN	12 018 739	11 152 791

6.8.2. Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	4 305 413	4 081 462
Comptes d'épargne à régime spécial	76 346	65 246
Autres dettes envers la clientèle	2 667 404	2 483 300
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	166	-
TOTAL⁽¹⁾	7 049 329	6 630 008
Dettes rattachées		70 090
VALEUR AU BILAN	7 049 329	6 700 098

⁽¹⁾ Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

Notes annexes aux états financiers

6.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	167 642	223 169
Obligations et autres titres à revenu fixe	797 509	614 211
TOTAL	965 151	837 380
Dépréciations	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	965 151	837 380

6.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
DETTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE		
Bons de caisse	3 250	3 484
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	845 026	591 202
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
TOTAL⁽¹⁾	848 276	594 686
Dettes rattachées		5 522
VALEUR AU BILAN	848 276	600 208
DETTE SUBORDONNÉE		
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
TOTAL⁽¹⁾	-	-
Dettes rattachées		-
VALEUR AU BILAN	-	-
VALEUR AU BILAN TOTAL	848 276	600 208

⁽¹⁾ Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

Notes annexes aux états financiers

6.11 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	-	54 020
Impôts différés	68 310	69 072
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	68 310	123 092
Impôts courants	13 539	91 985
Impôts différés	-	-
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	13 539	91 985

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

Impôts différés (en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	55 323	16 271	53 891	15 759
Charges à payer non déductibles	2 080		2 405	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	48 546		47 730	
Autres différences temporaires	4 697	16 271	3 756	15 759
Impôts différés / Réserves latentes	212	2 422	164	(5 239)
Actifs disponibles à la vente	212	2 422	164	(5 239)
Couvertures de Flux de Trésorerie			-	
Gains et pertes / Ecart actuariels				
Impôts différés / Résultat	322 755	291 285	291 921	266 384
Effet des compensations	(309 981)	(309 981)	(276 904)	(276 904)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	68 309	(3)	69 072	-

Notes annexes aux états financiers

6.12 Comptes de régularisation actif, passif et divers

6.12.1 Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾	181 285	142 384
Comptes de stocks et emplois divers	1 141	884
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers	180 068	141 065
Comptes de règlements	76	435
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	298 301	172 337
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	182 187	66 889
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	222	221
Produits à recevoir	110 461	99 309
Charges constatées d'avance	4 835	4 298
Autres comptes de régularisation	596	1 620
VALEUR NETTE AU BILAN	479 586	314 721

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les créances rattachées.

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en net.

6.12.2 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
AUTRES PASSIFS⁽¹⁾	125 804	100 110
Comptes de règlements	649	-
Créditeurs divers	99 771	93 080
Versement restant à effectuer sur titres	25 384	7 030
Autres passifs d'assurance	-	-
Autres	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	251 434	244 358
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	49 780	79 951
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 366	1 183
Produits constatés d'avance	96 827	83 709
Charges à payer	101 239	73 713
Autres comptes de régularisation	2 222	5 802
VALEUR AU BILAN	377 238	344 468

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en net.

Notes annexes aux états financiers

6.13 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

Néant.

6.14 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
IMMEUBLES DE PLACEMENT*							
Valeur brute	336 881	-	7 962	(1 766)	-	910	343 987
Amortissements et dépréciations	(137 746)	-	(10 034)	1 263	-	(703)	(147 220)
VALEUR NETTE AU BILAN	199 135	-	(2 072)	(503)	-	207	196 767

(en milliers d'euros)	01/01/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
IMMEUBLES DE PLACEMENT*							
Valeur brute	330 848	-	7 556	(1 538)	-	15	336 881
Amortissements et dépréciations	(128 809)	-	(9 854)	1 073	-	(156)	(137 746)
VALEUR NETTE AU BILAN	202 039	-	(2 298)	(465)	-	(141)	199 135

* Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 274 371 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 261 727 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	322 328	-	12 612	(2 809)	-	(910)	331 221
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(227 027)	-	(14 129)	2 354	-	703	(238 099)
VALEUR NETTE AU BILAN	95 301	-	(1 517)	(455)	-	(207)	93 122

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	21 675	-	161	(607)	-	-	21 229
Amortissements et dépréciations	-5 207	-	(72)	314	-	-	(4 965)
VALEUR NETTE AU BILAN	16 468	-	89	(293)	-	-	16 264

(en milliers d'euros)	01/01/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	305 899	-	18 936	(2 492)	-	(15)	322 328
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-213 581	-	(15 899)	2 297	-	156	(227 027)
VALEUR NETTE AU BILAN	92 318	-	3 037	(195)	-	141	95 301

(en milliers d'euros)	01/01/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	22 334	-	(34)	(625)	-	-	21 675
Amortissements et dépréciations	(5 175)	-	(294)	262	-	-	(5 207)
VALEUR NETTE AU BILAN	17 159	-	(328)	(363)	-	-	16 468

⁽¹⁾ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

Notes annexes aux états financiers

6.16 Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant.

6.17 Provisions

(en milliers d'euros)	01/01/2011	VARIATION PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	20 100	-	-	-	(3 440)	-	16 660
Risque d'exécution des engagements par signature	3 476	-	1 743	-	(829)	-	4 390
Risques opérationnels	9 458	-	3 965	(57)	(4 364)	-	9 002
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	2 319	-	1 258	-	(1 329)	-	2 248
Litiges divers	1 471	-	48	(316)	(53)	-	1 150
Participations	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	8 309	-	5 360	(1 362)	(1 057)	-	11 250
TOTAL	45 132	-	12 374	(1 735)	(11 071)	-	44 700

(1) Dont 2 187 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2011.

(en milliers d'euros)	01/01/2010	VARIATION PERIMÈTRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	21 470	-	8 100	(9 470)	-	-	20 100
Risque d'exécution des engagements par signature	4 437	-	3 238	(3 261)	(939)	-	3 475
Risques opérationnels (1)	10 124	-	7 119	(4 911)	(2 874)	-	9 458
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 981	-	3 925	(4)	(3 583)	-	2 319
Litiges divers	1 750	-	235	(492)	(22)	-	1 471
Participations	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	6 894	-	3 356	(428)	(1 513)	-	8 309
TOTAL	46 656	-	25 973	(18 566)	(8 931)	-	45 132

(1) Dont 2 258 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2010.

Notes annexes aux états financiers

6.17.1 Provision épargne logement

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	143 445	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 344 680	2 372 383
Ancienneté de plus de 10 ans	815 406	830 235
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 303 531	3 202 618
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	645 109	648 459
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	3 948 640	3 851 077

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état.

- Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	104 493	134 635
Comptes épargne-logement	326 719	359 426
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	431 212	494 061

- Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 742	1 542
Ancienneté de plus de 10 ans	12 200	15 505
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	13 942	17 047
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	2 721	3 053
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	16 663	20 100

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	17 050	-	(3 110)	-	13 940
Comptes épargne-logement	3 050	-	(330)	-	2 720
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	20 100	-	(3 440)	-	16 660

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

Notes annexes aux états financiers

6.18 Capitaux propres

6.18.1 Composition du capital au 31 décembre 2011

Le Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011	% du capital	% des droits de vote
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENTS (CCI)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS (CCA)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 191 415	0	0	3 191 415	25,0%	0,0%
PARTS SOCIALES						
Dont 135 Caisses Locales	9 572 132	10	0	9 572 142	75,0%	100%
Dont 17 administrateurs de la CR	17	1	-1	17	ns	ns
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	ns	ns
TOTAL	12 763 565	11	-1	12 763 575	100,0%	0

ns : montant non significatif.

La valeur nominale des titres est de 15€ et le montant total du capital est de 191 454 milliers d'euros.

6.18.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit agricole Centre-est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

Notes annexes aux états financiers

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes versés figurent dans le tableau de variation de capitaux propres (21 504 milliers d'euros) et se décomposent comme suit :

- dividendes versées par le Crédit agricole Centre-est à Crédit agricole SA, 17 457 milliers d'euros ;
- dividendes versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires, 4 047 milliers d'euros.

6.19 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales	-	94 279	-	-	-	94 279
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1 387	27 621	53 428	19 397	101 833
Instruments dérivés de couverture	-	8 487	7 747	62 632	9 690	88 556
Actifs financiers disponibles à la vente	1 169 206	23 780	14 763	95 181	82 758	1 385 688
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	1 017 476	64 931	626 019	1 419 345	3 127 771
Prêts et créances sur la clientèle	8	1 109 007	1 588 861	5 575 306	8 877 029	17 150 211
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	56 819	100 232	100 434	707 666	965 151
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 169 214	2 311 235	1 804 155	6 513 000	11 115 885	22 913 489
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	97	255	332	12 454	13 138
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	1 221	4 216	5 437
Dettes envers les établissements de crédit	-	3 330 800	2 595 562	3 296 782	2 795 595	12 018 739
Dettes envers la clientèle	-	4 578 272	506 114	1 958 265	6 678	7 049 329
Dettes représentées par un titre	-	414 336	4 711	37 818	391 411	848 276
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	61 065	-	-	-	-	61 065
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	61 065	8 323 505	3 106 642	5 294 418	3 210 354	19 995 984

(en milliers d'euros)	31/12/2010					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales	-	94 275	-	-	-	94 275
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1 210	3 496	94 150	58 955	157 811
Instruments dérivés de couverture	-	2 888	18 091	69 875	30 201	121 055
Actifs financiers disponibles à la vente	1 227 769	6 756	13 783	35 840	5 066	1 289 214
Prêts et créances	94	1 806 619	1 811 944	5 928 521	9 348 926	18 896 104
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 959	-	-	-	-	2 959
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	20 212	139 454	201 494	476 220	837 380
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 230 822	1 931 960	1 986 768	6 329 880	9 919 368	21 398 798
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	3 448	6 989	13 305	23 742
Instruments dérivés de couverture	-	696	1 801	1 489	1 005	4 991
Dettes envers les établissements de crédit	-	3 073 068	2 485 619	3 074 924	2 519 180	11 152 791
Dettes envers la clientèle	-	4 350 130	359 408	1 966 939	23 621	6 700 098
Dettes représentées par un titre	-	160 525	1 708	23 951	414 024	600 208
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	84 261	-	-	-	-	84 261
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	84 261	7 584 419	2 851 984	5 074 292	2 971 135	18 566 091

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Notes annexes aux états financiers

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé". Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements ⁽¹⁾	113 922	111 998
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	12 492	13 874
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 032	27
Autres charges sociales	42 401	41 265
Intéressement et participation	26 068	27 523
Impôts et taxes sur rémunération	17 115	16 039
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	214 030	210 726

⁽¹⁾ Dont indemnité liées à la retraite pour 947 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 258 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature allouées pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 2 529 milliers d'euros, et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 359 milliers d'euros.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2011	31/12/2010
France	3 472	3 505
Etranger	-	-
TOTAL	3 472	3 505

Notes annexes aux états financiers

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Cf 1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19).

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE		
DETTE ACTUARIELLE - DÉBUT DE PÉRIODE	35 968	35 543
écart de change		
Coût des services rendus sur la période	2 116	2 223
coût financier	1 422	1 767
Cotisations employés		
Modification, réduction et liquidations de régime	214	
Variation de périmètre		
PRESTATIONS VERSÉES (OBLIGATOIRE)	(1 917)	(3 608)
(gains) / pertes actuariels	(1 549)	43
DETTE ACTUARIELLE - FIN DE PÉRIODE	36 254	35 968
CHARGE COMPTABILISÉE		
Coût des services rendus	2 116	2 223
coût financier	1 422	1 767
Rendement attendu des actifs	(1 456)	(1 383)
Amortissement du coût des services passés	36	41
Gain / (pertes) actuariels		
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régime		(19)
Gains / (pertes) du(e) s au changement de limitation d'atifs		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 118	2 629
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENTS - DÉBUT PÉRIODE		
Ecart de change		
Juste valeur des actifs - début de période	35 567	35 119
Rendement attendu des actifs	1 456	1 383
Gains / pertes actuariels	483	(909)
Cotisations payées par l'employeur	1 251	3 582
Cotisations payées par les employés		
Modification / Réductions et liquidations de régime	214	
Prestations remboursées	(1 917)	(3 608)
Prestations payées par le fonds		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS - DROITS À REMBOURSEMENT - FIN DE PÉRIODE	37 054	35 567
POSITION NETTE		
Dettes actuarielles - fin période	36 254	35 968
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	365	401
Impact de la limitation d'actifs		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS - FIN PÉRIODE	35 889	35 567
PROVISION/ACTIF NET(TE) COMPTABILISÉ(E) AU BILAN		
ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN SORIE ET COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL :		
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(2 032)	953
Ajustement de plafonnement actifs (inclus effet IFRIC 14)		
total éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	(2 032)	953
MONTANT CUMULÉ D'ÉCARTS ACTUARIALS RECONNUS EN SORIE EN FIN D'ANNÉE	(1 384)	648

Les données relatives à la filiale Crédit agricole Centre-est Immobilier ne sont pas significatives et n'ont donc pas été intégrées dans ce tableau.

Notes annexes aux états financiers

7.4 Autres avantages sociaux

7.4.1 Rémunération variable collective

La participation du Crédit agricole Centre-est relève de l'accord de droit commun dont la finalité est de permettre aux salariés de percevoir une quote-part des bénéfices de l'entreprise.

Le Crédit agricole Centre-est a mis en place un accord facultatif d'intéressement associant financièrement les salariés au développement de l'entreprise. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice.

Un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) permet aux salariés du Crédit agricole Centre-est de constituer un portefeuille d'épargne investie en valeurs mobilières ou monétaires.

Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années mais sont en contrepartie exonérées d'impôt sur le revenu.

7.4.2 Engagements en matière de médailles

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 2 187 milliers d'euros au 31 décembre 2011 tient compte de l'actualisation. Cf note 6.17.

8 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

8.1 Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	2 145 511	2 292 442
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	186 221	374 280
• Engagements en faveur de la clientèle	1 959 290	1 918 162
Ouverture de crédits confirmés	1 197 163	1 157 251
- Ouverture de crédits documentaires	9 205	9 162
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 187 958	1 148 089
Autres engagements en faveur de la clientèle	762 127	760 911
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 237 994	422 820
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	761 425	-
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	99	-
Autres garanties	761 326	-
• Engagements d'ordre de la clientèle	476 569	422 820
Cautions, avals et autres garanties		
Cautions immobilières	86 904	51 211
Garanties financières	263 131	261 106
Autres garanties d'ordre de la clientèle	126 534	110 503
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	5 432 963	4 265 044
ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 264 152	1 387 152
• Engagements reçus d'établissements de crédit	1 264 152	1 387 152
• Engagements reçus de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4 491 323	4 118 211
• Engagements reçus d'établissements de crédit	572 904	575 068
• Engagements reçus de la clientèle	3 918 419	3 543 143
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 267 650	1 155 410
Autres garanties reçues	2 650 769	2 387 733
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	33 416	32 546

Le Crédit agricole Centre-est possède un engagement de garantie de 761 326 milliers d'euros auprès Crédit agricole SA au titre du dispositif switch décrit dans le paragraphe "Relations internes au Crédit Agricole".

Notes annexes aux états financiers

8.2 Actifs donnés en garantie de passif

Le Crédit agricole Centre-est n'a donné aucun actif en garantie.

8.3 Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période

La politique du Crédit agricole Centre-est consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

8.4 Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par le Crédit agricole Centre-est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit agricole Centre-est.

9 - RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

9.1 Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

9.2 Reclassements effectués par le Crédit agricole Centre-est

Le Crédit agricole centre-est n'a procédé à aucun retraitement de cette nature en 2011 comme en 2010.

10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 127 771	3 128 362	2 384 184	2 384 184
Prêts et créances sur la clientèle	17 150 211	17 116 269	16 511 920	16 857 075
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	965 151	904 096	837 380	836 736
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	12 018 739	12 018 739	11 152 791	11 152 791
Dettes envers la clientèle	7 049 329	7 049 329	6 700 098	6 700 098
Dettes représentées par un titre	848 276	1 181 950	600 208	865 853
Dettes subordonnées	-	-	-	-

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

Notes annexes aux états financiers

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

10.2.1 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

- **Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 752	-	5 752	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
• Instruments dérivés	5 752		5 752	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	96 081	-	96 081	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	96 081		96 081	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	96 081		96 081	
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 385 688	126 047	1 259 642	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	223 496	124 126	99 370	
• Actions et autres titres à revenu variable	1 162 192	1 921	1 160 272	
• Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	88 556		88 556	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 576 077	126 047	1 450 031	-

Notes annexes aux états financiers

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	19 243	-	19 243	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
• Instruments dérivés	19 243		19 243	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	138 568	9 442	129 126	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	138 568	9 442	129 126	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	138 568	9 442	129 126	
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 289 214	53 314	1 235 900	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	160 763	51 408	109 355	
• Actions et autres titres à revenu variable	1 128 451	1 906	1 126 545	
• Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	121 055		121 055	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 568 080	62 756	1 505 324	-

- **Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants indiqués sont y compris dettes rattachées.

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 138	-	13 138	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Instruments dérivés	13 138		13 138	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	5 437		5 437	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	18 575	-	18 575	-

Notes annexes aux états financiers

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 742	-	23 742	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Instruments dérivés	23 742		23 742	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	4 991		4 991	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	28 733	-	28 733	-

11 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

KPMG Audit
51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9

Fogex S.A.S.
Espace d'activité de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon
71009 Mâcon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays - 69 410 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €.191.453.625

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3.2.3 et 3.1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1.3.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Lyon et Mâcon, le 24 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Alain Feuillet
Associé

FOGEX S.A.S.



Anne Guillemin
Associée

Chapitre 3 :

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

“L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 15-3 des statuts de la Caisse régionale en ajoutant un 4^{ème} alinéa rédigé comme suit :

Par dérogation à ce principe et afin d'assurer la continuité de la gestion de la Caisse régionale, les membres du Bureau issus du Conseil d'administration élu le 15 mars 2011, seront rééligibles et pourront conserver leur fonction jusqu'à l'Assemblée générale qui suit leur 67^{ème} anniversaire, sans que cette fonction ne puisse se poursuivre au-delà de la date de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Deuxième résolution

“L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires.”

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Première résolution

“L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve purement et simplement ces rapports dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2011 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.”

Deuxième résolution

“L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-38 du Code de commerce et de l'article L 511-39 du Code monétaire et financier, approuve et ratifie les conventions conclues entre la Caisse régionale et certains administrateurs ou certaines entreprises ayant avec elle un ou plusieurs administrateurs communs.”

Troisième résolution

“L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration de fixer à 3,58 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2011.”

Quatrième résolution

“L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat. Le résultat net de l'exercice s'établit à 228 047 980,45 euros ce qui conduit à déterminer la répartition du résultat disponible comme suit :

• Réserve spéciale de la loi sur le mécénat	14 170,20 €
• Intérêt aux parts sociales à 3,58 %	5 140 250,07 €
• Rémunération des certificats coopératifs d'associés	17 103 598,53 €
• Versement à la réserve légale	154 342 471,24 €
• Versement aux réserves facultatives	51 447 490,41 €

Cinquième résolution

“Le capital social, qui était de 191 453 475 euros au 1^{er} janvier 2011 est passé à 191 453 625 euros au 31 décembre 2011. L'Assemblée générale constate et approuve l'augmentation de capital de 7 621 470 euros et entérine le remboursement de 508 088 parts sociales représentant un montant de 7 621 320 euros, décidé en cours d'exercice par le Conseil d'administration.”

Sixième résolution

“L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'administration pour fixer l'indemnité allouée au Président et aux membres du Bureau statutaire de la Caisse régionale, dans le cadre des orientations fixées par Crédit Agricole SA et la Fédération nationale du Crédit agricole.”

Septième résolution

“Suite à la disparition brutale et récente de Monsieur Claude HENRY, l'Assemblée générale décide de maintenir, sans le pourvoir immédiatement, son poste d'administrateur devenu vacant et qui venait au renouvellement.”

Huitième résolution

“L'Assemblée générale - réélit, pour une durée de 3 ans, en exécution de l'article 15 des statuts, les administrateurs sortants suivants :
Monsieur Jean CHAUDET
Madame Josette PUSSIER
Monsieur Jacques DUCERF
Monsieur Pierre SERTIER

Et élit pour une durée de 3 ans :
Monsieur Pascal DESAMAIS
Monsieur Marc LE BRUN



Les fonctions de ces administrateurs viendront à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014, sauf dispositions statutaires contraires.

Neuvième résolution

“L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires.”



www.ca-centrest.fr